

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 Septembre 2002



COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE DEUX, le LUNDI 23 SEPTEMBRE à 19 h

Les membres du **CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'AGEN** se sont réunis au nombre de **trente six**, à l'Hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2110.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 13 septembre 2002.

Membres présents :

M. Alain VEYRET, Maire - M. Maurice ORENSTEIN ; M. Jean QUERBES Mme Nadège LAUZZANA; M. Jean Louis MATEOS ; Mme Sandrine DERISBOURG ; Mme Lucette LOUSTEAU ; M. Michel COUDERC ; M. André MAZIERE ; M. Alain BEDOURET ; Mme Dominique PIGEAU ; M. Jean-Pierre DOURNEAU ; Adjoint -; M. Jacques CLOUCHE ; M. Michel CAMINADE ; M. Claude ROUSSEAUX ; Mme Liliane ALAGNOU ; Mme Michèle TIXIER ; M. Jean Paul LOUAN ; M. Jean-Claude DISSES ; Mme Catherine PITOUS ; Mme Marie-Claude DELTOUR ; Mme Martine DAL'ZOVO ; M. Philippe LIBIER ; M. Dominique RENARD ; Mme Marie-Thérèse ALONSO ; Mme Joëlle FERRER ; Mme Sylvie RICAUD ; Mme Patricia HENRY ; Mme Naziha BORIES-MATALLAH ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ ; M. Daniel SOULIGNAC ; M. Jacques RAUNIER ; Mme Danièle METGE ; M. Jean DIONIS du SEJOUR; Mme Laurence MAIOROFF; M. Jean Louis MAUROUX - Conseillers Municipaux

Membres Excusés :

| | | |
|-------------------------------|-----------------|--------------------------|
| Mme Marie Josèphe CABRIT | donne pouvoir à | Mme Patricia HENRY |
| Mme M.Thérèse FRANCOIS-PONCET | donne pouvoir à | M. Jean DIONIS du SEJOUR |
| M. Jean PINASSEAU | donne pouvoir à | Mme Danièle METGE |

SOMMAIRE

| <i>N° du rapport</i> | | <i>Page</i> |
|----------------------|--|-------------|
| | Préambule | p. 5 |
| | Décisions du Maire | p. 6 |
| 01 | Election d'un délégué supplémentaire au Conseil de la Communauté d'agglomération d'Agen | p. 8 |
| 02 | Schéma départemental des gens du voyage | p. 21 |
| 03 | Cité Jean Jaurès – Cession de terrains pour construction de garages par de particuliers | p. 29 |
| 04 | Cession à la Communauté d'agglomération d'Agen du terrain d'assiette de la 2^{ème} tranche de l'I.U.T. G.A.CO | p. 31 |
| 05 | Aménagement du cours Victor Hugo – Lot ,°3 – Signalisation horizontale – Avenant relatif au transfert du marché | p. 33 |
| 06 | Impasse des Maraîchers – Dénomination de voie | p. 34 |
| 07 | Contrat de maintenance des installations lumineuses – Exercice 2003/2005 – Approbation du D.C.E. | p. 35 |
| 08 | Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) 1999.2001 – Versement de la subvention ville | p. 36 |
| 09 | Projet du centre-ville dans le cadre du projet urbain de la ville d'Agen – Approbation du protocole de partenariat entre la ville d'Agen et la Caisse des Dépôts et Consignations | p. 38 |
| 10 | Projet Educatif Local – Le Contrat Educatif local | p. 53 |
| 11 | Contrat de ville 2002 – Investissements – Travaux sur territoire nord-est – Modification du plan de financement | p. 58 |

| | | |
|-----------|---|--------------|
| 12 | P.L.I.E. de l'Agenais – Convention d'accompagnement de suivi des adhérents du PLIE CLD agenais – Renouvellement | p. 62 |
| 13 | Modification du tableau des effectifs | p. 63 |
| 14 | Théâtre – Aide à la programmation – Demande de subvention à la DRAC | p. 66 |
| 15 | Théâtre – Convention de partenariat culturel avec l'association UTL – Versement d'une subvention exceptionnelle | p. 68 |
| 16 | Aide du Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC) au fonctionnement de l'E.N.M.D. | p. 69 |
| 17 | Musée – Activités éducatives – Demande de subvention Etat | p.71 |
| 18 | Contingent d'aide sociale – Convention ville d'Agen/Département de Lot-et-Garonne | p. 74 |
| 19 | Garantie d'emprunt à l'OPM HLM Agen habitat pour l'acquisition-amélioration d'un logement situé au n°481 avenue de Gaillard à Agen | p. 77 |

M. VEYRET

J'ai appris qu'un feu a pris dans un immeuble de la rue Lisbonne. Les pompiers et M. Orenstein sont sur place pour aider au relogement de plus de 40 personnes. J'aimerais donc que cette séance ne dure pas trop longtemps afin de me permettre d'aller sur place.

Je présente les pouvoirs reçus :

Mme CABRIT à Mme HENRY
Mme FRANCOIS-PONCET à M. DIONIS du SEJOUR
M. PINASSEAU à Mme METGE

Mme CABRIT a été touchée par le deuil de sa belle-mère cet après-midi. Nous pensons à elle et comprenons tout à fait son absence.

Le quorum est atteint. S'il n'y a pas d'opposition, Mme Bories-Matallah est désignée comme secrétaire de séance.

Vous avez reçu le compte rendu de la précédente réunion du Conseil le 24 juin dernier. Sans commentaires de votre part, le compte rendu est adopté.

Passons aux rapports.

DECISIONS DU MAIRE

M. ORENSTEIN - Premier Adjoint

Vous avez, par délibération du 2 avril 2001, consenti à M. le Maire l'ensemble des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales.

En application de cette délibération, depuis la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2002, Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

- 1458** Mise à disposition de locaux situés à la Maison du Marin, 53 quai du Canal au profit du Club alpin français, du Groupe spéléologique et archéologique, du Canoë-kayak et de l'Entraide colombophile agenaise pour entreposer du matériel
- 1459** Vente de catalogue avec CD Rom pour Donation Aboussouan
- 1460** Désignation d'un avocat pour consultation juridique
- 1461** Constitution d'une régie d'avances temporaire au service Politique de la Ville – Territoire Sud Est – Camps d'été
- 1462** Avenant n°2 à la convention comportant bail commercial du 20/12/1999 (Sté Prodim)
- 1463** Défense des intérêts de la Ville – Désignation d'un avocat
- 1464** Réaménagement de dette - Réalisation d'un emprunt de 4 000 000 € auprès du Groupe EULIA, représenté par la Caisse d'Epargne Aquitaine Nord, CDC Ixis et le Crédit Foncier de France
- 1465** Réaménagement de dette - Réalisation d'un emprunt de 5 809 154 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

Mme MAIOROFF

Nous souhaiterions avoir des précisions sur les décisions numérotées 1460, 1462 et 1463, notamment celles concernant les désignations d'avocats. Par quelles affaires la ville est-elle concernée ?

M. VEYRET

En ce qui concerne la 1460, il s'agit de la désignation d'un avocat pour une affaire qui concerne la préemption d'un immeuble dans lequel la personne qui souhaitait y installer un établissement de nuit avait déjà fait quelques travaux. Le problème est que cette personne, qui sollicite une indemnité importante, ne peut pas fournir toutes les factures.

La décision sur l'avenant à la convention comportant bail commercial avec la Sté Prodim concerne une révision du loyer, indexé sur le chiffre d'affaires.

Enfin, la dernière décision concerne le préjudice subi par la ville d'Agen pour vol et destruction de scooters municipaux à Agen Sud Est. La commune s'est portée partie civile et le tribunal correctionnel a condamné les auteurs de ces dégradations. Mais la ville ayant reçu une citation à comparaître devant la cour d'appel –puisqu'il y a eu appel–, nous avons désigné un avocat pour défendre la ville. Il s'agit d'une affaire qui remonte à l'été de l'année dernière.

M. VEYRET

Passons au vote

01 – ELECTION D'UN DELEGUE SUPPLEMENTAIRE AU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AGEN

M. VEYRET, Maire

Par délibération du 28 janvier 2002, vous avez demandé à Madame la Préfète d'engager une procédure de modification des statuts afin de donner à la ville d'Agen une représentation au Conseil de la Communauté d'agglomération d'Agen plus conforme à ses responsabilités et à son poids démographique.

Cette demande a abouti, après accord des Conseils municipaux des autres communes de la communauté, a un arrêté préfectoral en date du 10 juillet 2002 qui a modifié l'article 13.2 des statuts par un alinéa précisant : « *le nombre de délégués de la ville d'Agen est au moins égal au tiers de l'ensemble des délégués des communes membres* ».

Le nombre total de délégués au Conseil de la C.A.A. étant aujourd'hui de 35 et la ville d'Agen ayant 11 représentants, il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaires pour appliquer les statuts.

M. VEYRET

Je propose la candidature de Lucette LOUSTEAU comme titulaire et Marie-Jo CABRIT comme suppléante.

M. DIONIS DU SEJOUR

Tout d'abord, M. le Maire, je tiens à m'excuser de mon léger retard. Je m'exprimerai d'une manière générale, au nom de l'opposition, et nous parlerons ensuite du problème particulier de l'agglomération.

Lors du Conseil Municipal du 24 Juin et à l'occasion de la nouvelle donne politique suivant les élections présidentielles et législatives, l'opposition municipale vous avait proposé d'ouvrir une nouvelle étape de votre mandat où chacun serait resté dans son rôle, vous de Maire, moi de député, mais où ensemble nous aurions travaillé pour Agen.

Moi-même, respectant votre peine dans la défaite électorale, -parce que tout simplement nous l'avions connue un an auparavant-, j'étais venu vous proposer personnellement un fonctionnement apaisé pendant les trois années de calme électoral que nous réserve le calendrier actuel. Cela me semblait correct au niveau humain et conforme à l'intérêt général des Agenais.

Qu'avons nous eu en retour de cette main tendue ? Un espèce de crescendo difficilement compréhensible dans l'agressivité.

- Cela commença par l'interdiction de remercier Mme et M. Isaac du rôle qui avait été le leur pour le jumelage avec Corpus Christi : Monsieur le Maire, la Mairie n'est pas votre maison rose comme cela a été dit dans le Petit Bleu, elle est la maison du peuple des Agenaises et des Agenais dans toute leur diversité et ils ont droit -a fortiori s'ils sont élus d'Agen et de la Nation-, de pouvoir s'y exprimer.

- Cela continue avec des lettres à la limite de la correction, pour finir par des déclarations stupéfiantes dans la presse de la semaine dernière.

- A propos de notre campagne, je vous cite :« *ces rumeurs sur ma vie privée et mes origines, c'est de la boue* ». Monsieur le Maire, je vous mets en demeure de citer un texte, une ligne un témoin allant dans ce sens. Vous n'en trouverez pas une, pas un seul, surtout pas dans le domaine sacré de la vie privée. Nous avons gardé nos nerfs, et surtout gardé notre âme pendant cette campagne. Moi, par contre, j'ai des écrits me traitant de gentils noms d'oiseaux : de « loser », de diviseur, de nuisible « Eh, oui », je vous demande donc fermement Monsieur le Maire dans ce domaine comme dans les autres d'avoir un plus grand souci de la vérité.

- Et puis, il y a l'accusation « *d'être celui qui est responsable des difficultés financières que nous traversons* ».....Monsieur le Maire, cette accusation mensongère et indigne par voie de presse m'a touchée. D'abord parce qu'elle est le contraire même de ce qui a été mon projet de vie pendant plus de douze ans : servir Agen, servir ma Ville. Monsieur le Maire, j'ai fait un geste que vous ne ferez jamais : j'ai arrêté une carrière honorable d'ingénieur pour venir travailler à la tête des services municipaux de cette ville. J'en suis ressorti six ans après, avec beaucoup de respect pour les gens qui font vivre cette mairie et avec le sentiment d'avoir « tout donné » pour ma ville. Je vous souhaite de connaître la même sérénité lorsque vous quitterez la fonction qui est la votre aujourd'hui. En attendant, respectez ce qui fait l'honneur des gens. Je vous mets en garde, à ce niveau-là, contre tout nouveau dérapage dans ce domaine.

Reste le fondMonsieur le Maire, vous faites rire la France des collectivités locales en vous plaignant sans cesse des finances que vous avez reçues. Parlons chiffres un peu et pas uniquement avec des phrases lancées au détour d'un entretien avec la presse.... C'est ici, au sein de l'assemblée municipale, qu'il faut en parler.

Fin 2001, lors du vote à l'unanimité du compte administratif, la dette globale agenaise était de 264 521 KF soit un peu moins que 9000 F/habitants, et le ratio d'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement est de 11,2%Est-ce cela votre situation financière difficile ? Et maintenant, chaque fois que l'on vous pose une question, vous revenez de manière obsessionnelle là-dessus. Et vous frisez le ridicule.

Nous vous faisons donc à nouveau une proposition très simple, Monsieur le Maire : un grand débat public animé par les journalistes Agenais au sujet des Finances pour évacuer une fois pour toute ce sujet. J'espère que vous accepterez notre proposition. De toute façon, l'opposition municipale va lancer d'aujourd'hui au vote du budget 2003, une vraie campagne de terrain pour mobiliser les Agenais contre toute hausse fiscale excessive en 2003

Car il est là, l'enjeu de toute cette agitation médiatique de votre part : Vous voulez augmenter massivement les impôts. Or, nous ne pensons pas que cela soit nécessaire. Notre analyse financière est simple : la gestion de l'équipe Chollet a été innovante, rigoureuse et honnête . Nous vous avons laissé des finances en bon état. Il fallait certes faire une pause en matière d'investissement après la période décisive pour le destin d'Agen qu'ont été les années 1999 – 2001. Mais, rien de très compliqué à gérer. Il est vrai que la facture des 35 heures (4 MF, l'équivalent de 45 postes supprimés) et surtout les erreurs de votre début de mandat ont sérieusement compliqué les choses.....Mais enfin, cela reste assez simple à gérer encore faut-il vouloir le faire, en ayant une vraie vision politique, en donnant une impulsion, une âme au quotidien à cette maison.

Et là, je suis inquiet....lorsque je vous lis, Monsieur le Maire, et lorsque pour seule raison majeure de votre défaite électorale, vous ne citez que la « vague bleue » oubliant d'ailleurs que le PS avait bien tenu dans les Landes, la Dordogne, le Gers, la Haute-Garonne.....bref partout dans la région.

M. BEDOURET

M. le Maire, cela suffit. Nous avons un règlement intérieur, faites-le appliquer.

M. VEYRET

Laissez le parler. Nous répondrons après.

M. DIONIS du SEJOUR

L'ampleur de votre défaite agenaise (16 bureaux sur 23) s'explique autrement : Votre première année de maire a été calamiteuse, votre premier quart temps de Maire a été calamiteux. Je n'ai pratiquement pas fait campagne sur Agen ; je suis arrivé les quinze derniers jours les Agenais me disaient « *Jean, on va voter pour toi, parce que franchement, ce nouveau maire, qu'est ce qu'il fait depuis qu'il est élu ?* » Voilà ce que dit la rue Agenaise et il faut que vous l'entendiez. Oui, la mairie est en panne et il faut qu'elle redémarre.

Tous les clignotants sont au rouge : clignotants électoraux, nous en avons parlé. Mais aussi, au niveau de la baisse de régime de la Mairie : si vous saviez le nombre de coups de fil que j'ai reçus de l'intérieur de cette maison-même, où les gens -dont beaucoup sont proches de vous politiquement- me disent : « *Jean, on ne comprend plus ce qu'ils nous demandent* ». Mais encore au niveau du recul effrayant en terme de projet – seul le petit projet du cours Victor Hugo s'étire en longueur..... ». Enfin, un recul en termes d'animation culturelle et sportive : Salon Internet, salon de l'enfance, Arbres à palabre, carnaval de quartier ...que de reculs....

Alors la question que vous devez vous posez est, à notre avis la suivante : « *pourquoi ça coince ?* ». Il y a eu des maladroites initiales : il y a un an - voir le compte-rendu du

2 Avril 2001 – déjà, nous annonçons des difficultés sur la délégation de la Culture. Les faits nous ont malheureusement donné raison . Mais le cœur du problème n'est pas là : votre équipe comprend des gens généreux et compétents. Mais le système est complètement dépourvu de collégialité et de démocratie.

Voilà notre remède à la langueur municipale : de la collégialité et de la démocratie. Jean Querbes a raison de dire que votre système est trop personnel Quant à la démocratie, on ne demande plus son avis à l'opposition sur quoique ce soit.

Nous vous proposons de parler des vrais sujets Agenais : stationnement, circulation, sécurité, animations commerciales et culturelles, rénovation du centre Ville.... Sur chacun de ces sujets, l'opposition a des propositions à soumettre au débat entre nous. Elle les développera d'ailleurs directement auprès des Agenais et dans la presse dans les jours qui viennent.

Prenez donc le risque de la démocratie, Monsieur le Maire, vous allez pouvoir le faire dans un moment, à propos du vote sur la communauté d'agglomération. J'ai cru comprendre que votre intention était de « bunkeriser » encore un peu plus la Mairie. Nous vous conseillons, au contraire, d'ouvrir les portes et fenêtres et de travailler ensemble. Vous verrez que le patriotisme Agenais est quelque chose de bien répandu.

C'est à cela que vous nous convions . C'est cela qu'attendent de nous les Agenais.

En ce qui concerne le rapport présenté, M. le Maire, ce rapport est très important car il pose le problème de la représentation agenaise dans une instance décisive pour l'avenir : la Communauté d'agglomération.

Commençons par dire l'accord de l'opposition sur l'augmentation de la représentation agenaise .Il est normal qu'Agen continue à avoir au sein de la CAA un poids en relation avec sa démographie (50 %). Un tiers des élus pour les Agenais nous semble donc être un bon compromis entre le principe démocratique « *un homme, une voix* » et la nécessaire représentation de chaque commune. Dont acte.

Alors, quelle candidature pour ce douzième poste ? Vous nous proposez Lucette Lousteau. Bien entendu, nous n'avons rien contre Mme Lousteau. Mais nous vous proposons, M. le Maire, de le réserver à votre opposition . La majorité bénéficierait alors de onze postes et l'opposition d'un seul. Reconnaissez que pour une opposition qui bon an mal an pèse la moitié du corps électoral Agenais, cela n'a rien d'excessif.

Reconnaissez aussi que cela va dans le sens des préconisations du rapport Mauroy, approuvé sur ce point par toutes les grandes familles politiques, qui propose l'élection en 2007 des conseillers communautaires au suffrage universel

Nous ajoutons que bien entendu, nous nous engageons à soutenir la Présidence de Jacques Clouché, dont nous avons dit à plusieurs reprises que nous avons apprécié la qualité de la gestion et le souci du consensus démocratique.

Nous vous faisons cette proposition en espérant que vous retirerez la vôtre. Dans le cas d'une réponse positive de votre part, nous aurions l'avantage de renforcer le partenariat entre la CAA et le député de l'agglomération pour faire aboutir ensemble les dossiers les plus lourds à Bordeaux, Paris ou Bruxelles.

Enfin, permettez-moi de rappeler que cela vous permettrait d'honorer une de vos promesses, faite dans cette salle, alors que vous étiez dans l'opposition et dans la perspective maintenant réalisée de votre accession à la fonction de Maire.

Merci donc Monsieur le Maire, de commencer par ce geste d'ouvrir les fenêtres de cette mairie, et de lui donner un peu de l'oxygène démocratique dont elle a bien besoin.

M. BEDOURET

M. le Maire, je souhaiterais demander à M. Dionis du Séjour s'il se souvient, lorsque nous avons demandé cette représentation alors que nous étions dans l'opposition, s'il avait accepté ?

M. DIONIS DU SEJOUR

Non. Mais vas-tu répondre toujours la même chose pendant vingt ans ? Est-ce cela les forces de progrès ? Innovez, bougez-vous, vous êtes totalement conservateurs.

M. VEYRET

M. Bédouret vous a posé une question. Vous avez répondu « *NON* » : la réponse est donnée. Quelqu'un d'autre veut-il prendre la parole ?

M. LIBIER

Je souhaiterais prendre la parole.

Tout d'abord, M. le Maire et chers collègues, permettez-moi d'exprimer le plaisir que j'ai à participer depuis près de 18 mois à vos côtés, au développement et à la rénovation de notre cité.

Le plaisir d'être au sein d'une équipe de femmes et d'hommes complémentaires, bien que d'héritages culturel et politique différents, actifs et solidaires, engagés dans un programme ambitieux pour Agen.

Permettez-moi aussi de regretter la démission de Michel COUDERC, maire adjoint à la Culture, dont je tiens à saluer l'action et que je remercie de sa présence et de sa solidarité au sein de notre groupe.

Nous avons, pendant la campagne municipale, su créer l'enthousiasme, proposer des projets, brosser le portrait d'une ville différente afin que chacun des Agenais trouve sa place dans la vie de la cité. Nous nous sommes mis au travail avec enthousiasme. Notre apprentissage a été rapide. Nous avons su répondre dans cette première année aux attentes immédiates, aux situations désespérées, laissées par la municipalité passée.

Jouer les pompiers de service n'est pas facile, je vous l'accorde, parce que cela appelle des choix, des priorités, et donc des renoncements qui entraînent toujours des déceptions.

Et puis, qui aurait pu imaginer que la municipalité passée était aussi celle du passif ?

Il est difficile d'entendre, ce que notre collègue de l'opposition Jacques Raunier, nous a expliqué le 24 juin, lors de la présentation du compte administratif. Je le cite : *« les choses sont préoccupantes et la situation est tendue du fait des investissements que nous avons été amenés à faire. Il est évident que nous n'aurions pas continué sur le même régime comme vous-même n'allez pas continuer sur le même régime. Il faut maintenir les dépenses mieux que nous ne l'avons fait dans le passé, à tous les niveaux »*.

Difficiles à supporter, les arguments sur la mise en place des 35 heures par notre collègue de l'opposition Jean Dionis du Séjour, alors que sous sa gestion les dépenses du personnel de la ville d'Agen ont augmenté dans les années 1999 et 2000 de 9,324 millions de francs, sans la mise en place des 35 heures. C'est-à-dire près de 2,5 fois ce que nous coûte aujourd'hui la mise en place des 35 heures.

Voilà pour le passé et le passif.

Mes chers collègues, nous entamons aujourd'hui une nouvelle année municipale. Nous avons, pour Agen, un présent à gérer et un avenir à construire.

Et j'ai un souhait à formuler, malgré la rigueur imposée, parce que nous avons une conception exigeante de notre rôle, parce que les Agenais attendent beaucoup de nous : il est temps d'arrêter le débat sur le passé, même si ce passé aura des répercussions importantes tout particulièrement sur la fiscalité ; il est temps de débattre avec sérénité dans cette assemblée ; il est temps, aujourd'hui, de donner encore plus de force à nos projets, à nos priorités.

Voici, M. le Maire et chers collègues, mon état d'esprit et celui de nombreux collègues de la majorité, au début de cette deuxième année d'actions municipales.

M. DOURNEAU

Les engagements passés ont forcément des incidences sur l'avenir. Vous avez reconnu simplement avoir augmenté la dette d'environ 60 Millions à 70 Millions de Francs. Cela représente un remboursement sur quinze ans. Allez voir vos banquiers, messieurs les journalistes et les agenais présents, et il vous diront : *« vous avez emprunté 60 à 70 Millions de plus ; maintenant il faut rembourser 7,2 Millions chaque année*

pendant 15 ans ». Cela représente de 11 à 12 points de fiscalité pendant 15 ans en plus.

Il faut le dire. Nous allons faire avec, mais nous expliquons quelle devra être l'augmentation des impôts que tout le monde paiera, et pourquoi.

M. QUERBES

Sur la proposition de M. Dionis du Séjour concernant la Communauté d'agglomération, je suis très favorable à une évolution de la structure et de la composition de la C.A.A. Et je suis pour que l'on tienne compte des débats et des évolutions qui vont se dessiner dans l'avenir. J'y suis même si favorable que j'ai proposé en Communauté d'agglomération que le bureau tienne compte de la réalité d'un pluralisme qui existe au sein du conseil communautaire.

L'observation que je voulais faire est que, sur cette évolution, vous avez à gagner à cette cause vos amis politiques. Car elle bute aujourd'hui sur vos amis politiques et leur volonté de faire évoluer aussi le fonctionnement de la communauté d'agglomération.

D'autre part, la proposition concrète que vous faites d'un rééquilibrage au sein de la commune d'Agen doit entrer dans le cadre d'une réciprocité permettant aux minorités d'être représentées dans toutes les communes.

M. VEYRET

Je vais répondre sur différents aspects.

Le premier aspect concerne la campagne électorale. Je vous encourage à être très modeste car j'ai aussi fait une analyse entre les voix obtenues par les uns et les autres entre 1997 et 2002. Et je ne suis pas convaincu que la victoire de votre camp ait été aussi importante sur l'ensemble de la circonscription, d'autant plus que nous avons eu un taux d'abstention dramatique. Sur la ville d'Agen, nous avons subi un vrai choc mais il apparaît évident que la vague nationale a compté.

Concernant les rumeurs, bien entendu, comme toutes les rumeurs, elles ne s'écrivent pas mais elles s'entendent. Et lorsque des amis ou des adversaires viennent vous raconter qu'un certain nombre de choses sont dites sur vous dans la ville –je n'ai jamais dit qu'elles venaient de vous- cela fait mal car c'est de la boue. Et comme par hasard, ces rumeurs ont eu lieu pendant la campagne électorale. Je vous rappelle que lorsque des rumeurs avaient couru sur le Docteur Chollet, j'avais été le premier à m'insurger et à dire à mes amis que cela était scandaleux.

Ne niez pas que ces rumeurs ont bien été, car je ne suis pas le seul à les avoir entendues. Et lorsque des affichages officiels sont taggués avec des noms d'oiseaux sur uniquement deux candidats –Mme Bonfanti-Dossat et moi-même- dans différentes communes, comprenez que je puisse avoir certaines rancœurs. Il a même été dit que

j'avais changé de nom : or je peux vous dire que je suis particulièrement fier du nom de mon père et que jamais il ne m'est venu à l'idée de changer de nom. Il a aussi été dit que je favorisais une communauté au détriment de l'autre. En tant que républicain qui tient à cette égalité républicaine, j'ai été particulièrement touché.

Cela n'explique pas forcément la défaite, car je développe aussi dans l'article les erreurs dans la campagne et qu'elles sont probablement à l'origine de la défaite.

Parlons maintenant des finances. Cessez de tenter de justifier une réalité que les chiffres prouvent. Ce n'est pas moi qui ai dit que nous étions financièrement en difficulté. La première chose que nous avons faite en arrivant a été de demander un audit financier qui a été présenté en débat public : vous n'avez d'ailleurs pas fait de remarques particulières lors de ce débat public. Vous avez même dit que le travail effectué par le Cabinet spécialisé était de qualité et mettait en évidence effectivement un certain nombre de problèmes.

Les problèmes financiers ne se limitent d'ailleurs pas à la commune d'Agen. Il y a aussi des problèmes de Finances à la Communauté d'agglomération. C'est tellement vrai d'ailleurs qu'une personne, actuellement dans l'opposition, n'avait pas voté le budget pour des raisons tout à fait objectives.

Votre première erreur remonte au jour où ont été transférées les ordures ménagères, ce qui a entraîné une perte importante dans le budget général. Et la réaction a été d'augmenter le foncier bâti, sans profiter de cette opportunité pour revoir la fiscalité, et en particulier la taxe professionnelle qui était particulièrement basse. Après une erreur aussi importante, nous sommes passés en taxe professionnelle unique sans avoir augmenté la ressource.

En transférant cette T.P., nous récupérons légitimement une dotation de compensation. Mais plus le taux est bas, plus la dotation de compensation est basse. Et nous sommes donc privés d'une ressource importante alors que les charges restent les mêmes. De plus, en terme dynamique de la ressource, nous sommes limités à l'impôt ménage qui, reconnaissez-le, est bas.

Enfin, au moment de sa création, la communauté a été fortement chargée en investissements et a vu la mise en place –d'ailleurs pas tout à fait légale et dénoncée à plusieurs reprises par la Préfecture qui ensuite a laissé faire- d'un système qui privait la CAA des ressources lui permettant de faire face à ses investissements. Ce fut votre deuxième erreur. Et cela d'autant plus que la charge de la CAA est très forte, nous en parlerons tout à l'heure avec le projet urbain de la ville d'Agen et le coût très élevé de la protection de l'agglomération contre la Garonne.

Vous avez voulu être réélu absolument en 2001, avec la règle sacro-sainte de ne pas toucher à la fiscalité. Et ce faisant, vous avez mis en danger la ville d'Agen et la Communauté d'agglomération.

De plus, vous avez investi plus de 45 Millions de francs dans la construction d'Aquasud en décidant que seule la ville d'Agen investirait, alors qu'elle pouvait être construite en

partenariat avec les autres communes de la communauté. Mais il fallait à tout prix que vous l'inauguriez seuls, sans rien partager.

L'ENAP aussi aurait pu être mise en commun au sein de l'agglomération, ce qui aurait permis de partager cette autre charge importante. Vous avez refusé jusqu'au moment où vous avez constaté qu'il vous manquerait des terrain. Vous avez alors négocié avec Boé, ce qui a entraîné la création de nouvelles infrastructures routières, qui auraient peut-être été nécessaires de toute façon, mais qui ont pénalisé la ville d'Agen parce qu'il était alors trop tard pour prendre en compte les voies existantes –je pense à l'avenue du Maréchal Leclerc-.

Lorsque la C.A.A. a été constituée, vous avez oublié les réticences de l'opposition de l'époque qui vous disait : « *avant de créer la communauté d'agglomération, avez-vous créé le projet, et mis en place les différentes déclinaisons de cette communauté ?* » Souvenez-vous qu'alors vous nous avez ri au nez ! Car le seul argument que vous aviez pour créer cette communauté était de profiter d'une dotation globale de fonctionnement supplémentaire, incitative. Mais ensuite vous avez réparti cette DGF entre les différentes communes sans en laisser à la Communauté d'agglomération pour qu'elle puisse mettre en œuvre ses projets. Voilà votre erreur.

Quant à la charge de la dette, lorsque l'on veut construire à toute vitesse sans capacité d'autofinancement, en utilisant des recettes non pérennes (le FCTVA et quelques recettes diverses) et en complétant par de l'emprunt, le résultat est une diminution progressive de l'épargne nette. Si bien que vous avez voté un budget en 2001 qui, au départ, était déjà négatif. Et vous aviez déjà préempté sur l'épargne nette dont nous aurions pu bénéficier en 2002 ; et nous nous retrouvons à moins 11 Millions d'épargne nette, c'est-à-dire qu'avant même de construire le budget d'investissement, nous devons retirer 11 Millions. Voilà votre erreur. La réalité est là. Car ce qu'il faut analyser est le ratio entre les 9 000 F d'endettement par habitant et la capacité financière de la ville (sa ressource).

Je ne pense pas faire rire les autres collectivités puisque, comme vous le savez, je participe aux travaux réalisés au niveau de l'Association des Maires de France concernant les finances publiques. Vous êtes tombés dans le même travers que bon nombre de communautés d'agglomération qui ont voulu se mettre très vite en place. Vous êtes tombé dans l'erreur de ne pas prévoir ce qui se passerait au-delà de 2001, car la seule chose qui vous intéressait était d'être réélus en 2001.

Et ne venez pas nous dire que vous n'auriez pas augmenté la fiscalité. Car même sans investir un centime, même en ne passant pas aux 35 heures, nous pouvons vous démontrer qu'il était impératif d'augmenter la fiscalité.

Si vous voulez un débat public là-dessus, je n'y vois aucun problème. Car nous avons les arguments et vous n'aurez aucun argument à mettre en regard.

M. DIONIS du SEJOUR

Je prends acte de votre accord pour un débat public sur les finances de la ville.

M. VEYRET

Parlons maintenant des dépenses de personnel. Nous sommes passés aux 35 heures en négociant au plus dur –et cela ne m'a pas particulièrement fait plaisir de négocier au plus dur, car cela signifiait une charge importante imposée au personnel-. Mais nous l'avons fait avec une augmentation de 3,5 % de la masse salariale, ce qui n'est rien par rapport à vos propres augmentations de la masse salariale durant vos dernières années de mandat.

Ensuite vous avez profité de différentes opportunités pendant des années, et vous avez fait des choses que je considère anormales vis à vis des gens qui travaillent dans cette Mairie : vous avez pris des CES pour remplacer de véritables emplois, vous avez embauché des emplois-jeunes que vous avez utilisé en substitution. Et aujourd'hui, nous nous retrouvons devant cette précarité d'emploi : que devons-nous faire ? Mettre des gens dehors alors qu'ils assurent de véritables missions ou les intégrer progressivement ? Nous avons fait le choix de les intégrer progressivement dans le cadre de la RTT, des départs en retraite, etc.

Mais nous devons diminuer, à un moment, la masse salariale. Cela paraît évident alors que nous atteignons 58 ou 60 % des frais de fonctionnement –ce dont vous êtes responsables-. Nous devons réfléchir, lors des départs en retraite de 2005 et 2006, comment recentrer les missions. Nous devons réfléchir aussi sur les priorités politiques en ce qui concerne les missions à remplir par la ville, et d'autres que nous aurons à diminuer car nous n'aurons pas les moyens de tout faire.

Et cela vous en êtes responsables car ce que vous avez choisi en 1999, 2000 et 2001 a des conséquences sur les 15 prochaines années. Mais cela tombe bien : la Chambre régionale des comptes va analyser tout cela. Elle dira si vous n'avez pas eu la folie des grandeurs en terme d'investissements, en refusant de les étaler dans le temps afin de donner à la ville une capacité financière capable de répondre à ces investissements. Car baser tous les investissements de ces trois dernières années uniquement sur l'emprunt, cela a forcément quelques conséquences sur l'impôt pour le règlement des dettes, les charges et l'évolution normale des frais de personnel qui, lorsqu'elle atteint 90 millions, est quand même moins forte que lorsqu'elle atteignait 120 Millions.

Un audit a été fait. Nous aurons des choix à faire, notamment en terme de fiscalité. Nous ferons ces choix afin d'assurer la pérennité de la mairie et du service public. Rappelez-vous lorsque nous vous avons dit que la ville pouvait se retrouver en situation de gestion par la Préfecture : nous vous l'avons dit dès 2001, dès que nous avons eu connaissance de l'ensemble des comptes et dès que nous avons vu de ce qui se passait au niveau de la communauté d'agglomération.

Vous parlez d'erreur politique ? Sous l'impulsion du Président Jacques Clouché, des investissements essentiels pour la ville d'Agen ont été prévus : la déviation, la rocade, la protection contre les crues de la Garonne. Mais elle n'a pas la capacité de les payer car, dès qu'elle augmente sa recette de 1 F, cette somme est immédiatement redistribuée entre toutes les communes et ce, jusqu'en 2007. Voilà la réalité. De plus, cette mesure n'était pas légale. Nous y avons donc mis fin pour rééquilibrer les comptes dans chaque collectivité et pour pouvoir aller de l'avant.

Et faire, comme vous l'avez fait, la politique de l'autruche dans le seul but de se faire réélire, cela conduit malheureusement à des catastrophes dont aujourd'hui, il est possible de mesurer la gravité.

Le budget 2002, que vous avez d'ailleurs refusé de voter, est un budget de rigueur avec une forte diminution de l'investissement et de l'emprunt. Car il faut de la rigueur aujourd'hui pour sortir la ville d'Agen de la situation où vous l'avez mise.

Enfin, le compte administratif sert uniquement à dire qu'un budget, -que je n'avais pas voté mais que VOUS aviez voté-, a été réalisé. Je n'ai donc pas à voter contre, puisqu'il ne démontre que la vérité, la sincérité de la gestion. Car je n'ai jamais dit que vous n'étiez pas sincères. J'ai dit que vous aviez commis des erreurs qu'il nous faudrait payer.

Sur le vote du présent rapport, vous avez toujours refusé le poste de suppléant que je vous ai proposé. Personnellement, si vous m'aviez proposé une place de suppléant lorsque j'étais dans l'opposition, je l'aurais acceptée. Le but étant d'être au courant de l'ensemble des dossiers et de pouvoir en discuter. Mais vous ne me l'avez pas proposé !

Il convient cependant de rétablir un certain équilibre au niveau de la C.A.A. Aujourd'hui, dans la situation actuelle, il ne m'apparaît pas nécessaire pour vous d'être titulaire. Nous avons donc décidé en bureau de vous proposer une place de suppléant que, je suis sûr, vous allez refuser. Nous proposons donc Lucette Lousteau comme titulaire, et vous proposons un des deux postes de suppléants puisque Mme Lousteau, qui était ma suppléante, libère donc ce poste.

En séance du Conseil municipal, nous traiterons du sujet de la CAA. Vous pourrez dire alors ce que vous avez à dire. Nous maintenons notre proposition.

M. DIONIS du SEJOUR

M. le Maire, quelle sont les modalités de déroulement de ce vote ?

M. VEYRET

J'ai dit, en début de séance, qu'un incendie s'était déclaré sur la ville d'Agen et que des personnes sont à reloger. J'ai donc souhaité pouvoir me libérer afin d'aller sur place le plus rapidement possible.

Mais si vous y tenez, nous pouvons voter à bulletin secret. Vous pouvez présenter votre candidature et ensuite nous ferons les comptes.

M. RAUNIER

Je voudrais répondre à M. Libier. J'ai effectivement dit : « *il faut maintenir les dépenses mieux que nous ne l'avons fait dans le passé* ». Mais avant M. Libier, il fallait lire : « *capacité de décision sur nos dépenses* ». Et quand je dis NOUS, M. Libier, je n'ai pas

l'esprit de clocher et je parle de cette municipalité. Il faut maintenir les dépenses mieux que NOUS, Municipalité actuelle, ne l'avons fait dans le passé récent d'un an et demi. Où déjà, j'ai fait remarquer à plusieurs reprises que nous avons créé des dépenses qui me semblent inutiles. Mais c'est juste une précision.

M. LIBIER

Elle est importante. Mais j'aimerais arrêter le débat car j'ai la tête tournée vers le futur et je travaille à 300 % pour les agenais et non pas à 100 % comme certains dans cette assemblée et je souhaite que l'on construise pour les agenais.

Mais ce que vous avez rajouté est encore pire. Je le lis : « il faudra aussi peut-être adapter le service donné aux agenais à hauteur de nos moyens et pas l'inverse ». C'est la preuve de l'échec. Je comprends cet échec ; je comprends que vous avez voulu embellir cette ville et faire des investissements. Le problème, c'est que vous n'avez pas su compter. Maintenant, sachons tourner la page.

M. DIONIS du SEJOUR

M. le Maire, je constate que vous refusez une opposition qui pèse, à chaque scrutin, 47 à 53 %. Vous refusez un poste sur 12. C'est, en terme démocratique, une attitude rétrograde.

Au moins, avec M. Querbes, le débat reste ouvert. Alors que vous-même êtes dans une bunkerisation et un autisme total. Vous ne voulez même pas prendre le risque d'avoir un élu de l'opposition.

Nous allons donc vous laisser voter tout seul. Nous refusons cette parodie de démocratie et l'opposition dans son ensemble refusera de voter.

M. VEYRET

J'en prends acte. Mais nous ne sommes pas autistes, la preuve est que nous parlons.

D'autre part -M. Querbes l'a très bien dit-, lorsque s'établira un débat au niveau de l'ensemble des communes de la communauté d'agglomération pour la mise en place, par chaque commune, d'un élu de l'opposition, alors nous pourrons revoir la question.

Enfin, vous parlez aujourd'hui de représentativité. Mais je vous rappelle qu'à l'époque, nous avions à peu près la même représentation que vous, que j'avais été élu député avec 52 % des voix, et que cela ne vous a pas empêché de ne pas me faire entrer dans la CAA.

Les arguments que vous utilisiez hier, permettez-moi de les utiliser aujourd'hui, à la différence près que vous ne m'aviez même pas proposé un poste de suppléant, alors que moi, je vous l'offre.

Par ailleurs, vous avez critiqué les recrutements effectués pour la mise en place des 35 heures. Mais vous avez vous-même voté ces recrutements, et notamment ceux concernant les agents de surveillance du stationnement. Vous les avez voté, ces augmentations de dépenses « insupportables ».

Donc, vous demandez un scrutin à bulletin secret ?

Bon. Passons au vote.

LE CONSEIL

Oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

(sauf les membres de l'opposition qui refusent de voter)

PROCEDENT A LA DESIGNATION d'un délégué supplémentaire titulaire et d'un délégué supplémentaire suppléant au Conseil de la Communauté d'agglomération d'Agen.

M. le Maire, au nom de la Majorité, propose la candidature de Mme LOUSTEAU, comme titulaire et de Mme CABRIT comme suppléante.

La candidature de Mme TIXIER est proposée pour remplacer Mme LOUSTEAU au poste de suppléante de M. VEYRET.

Aucune autre candidature n'est proposée.

SONT DESIGNEES :

Mme Lucette LOUSTEAU – Titulaire

Mme Marie-Josèphe CABRIT – Suppléante

et pour remplacer Mme LOUSTEAU sur le poste de suppléante de M. Alain VEYRET :

Mme Michèle TIXIER

02 – SCHEMA DEPARTEMENTAL DES GENS DU VOYAGE

Mme PITOUS

La Loi du 5 juillet 2000 prévoit l'élaboration d'un schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Le Département de Lot-et-Garonne a demandé au Cabinet CREHAM de l'assister dans l'élaboration de ce schéma.

La Commission départementale consultative a donné un avis favorable au projet le 27 Juin 2002 et, par courrier du 12 Juillet 2002, Madame la Préfète m'a demandé d'inviter le Conseil municipal à se prononcer sur ce projet.

Dans le secteur de l'Agenais, qui couvre les communes d'Agen, Le Passage, Bon Rencontre, Boé, Colayrac, Foulayronnes, Layrac, Estillac, Pont du Casse, Astaffort, les solutions préconisées sont les suivantes :

- une aire de grand passage de 150 places
- aire(s) d'accueil des gens de passage : 40 à 50 places au total
- aires d'accueil / terrains familiaux et/ou habitat adapté pour semi sédentaires : 20 places environ
- une convention entre la Communauté d'agglomération d'Agen (CAA), la Communauté des communes du canton de Laplume dans le cadre d'un transfert de compétences, voire les communes d'Astaffort et de Pont du Casse

Cette solution, qui s'inscrit dans le cadre du transfert de compétences prévu par l'article 10.4.4 des statuts de la Communauté d'agglomération paraît adaptée aux besoins de la population concernée et aux contraintes du secteur.

M. MAUROUX

Nous n'avons rien à priori contre ce projet, comprenez-le bien. Mais notre collègue Catherine PITOUS nous a souvent rappelé notre obligation, lorsque nous étions aux commandes de la Municipalité précédente, de créer une aire pour les gens du voyage. Et ces différents rappels de la loi nous avaient conduits à mettre en route un projet cohérent qui était, à la fin de la Municipalité précédente, déjà bien avancé puisque nous avons trouvé un terrain aux environs du Marché gare pour créer cette aire.

Une démarche était donc engagée. J'observe que nous revenons en arrière, et de loin, puisque ce problème est désormais étudié au niveau départemental. La discussion entre les communes, la recherche des sites, etc..., avant de parvenir à réaliser tout ce qui est prévu dans cette convention, nous ne sommes pas au bout de nos peines.

Le résultat est que, d'un projet bien avancé et en passe de se réaliser, nous repartons sur un projet qui ne pourra arriver à terme que dans 4 ou 5 ans. En attendant, les gens du voyage qui passent dans la région agenaise s'installent où ils peuvent et où ils

veulent, et la loi ne nous autorise pas à forcer ces personnes à quitter des lieux qu'elles occupent de façon illégale.

M. QUERBES

Sur le terme de « compétence », il est question dans le rapport de compétence à partir de quelques communes –notamment du canton de Laplume-, et il est aussi question de compétence dans le dernier paragraphe.

La compétence de la ville d'Agen a-t-elle déjà été transférée à la Communauté d'agglomération ou doit-elle l'être dans un prochain futur ? Car si elle est déjà transférée, nous n'avons pas à débattre.

M. CLOUCHE

Les compétences de la Communauté d'agglomération en matière d'accueil des gens du voyage touche à l'accueil et à l'accompagnement social.

Tout d'abord, pour répondre à Jean Louis, je dirais que c'est la loi qui prévoit –comme pour les déchets ménagers-, l'élaboration d'un schéma départemental, qui d'ailleurs ne remet absolument rien en question, si ce n'est les lenteurs administratives. Ce schéma est en cours d'élaboration depuis une dizaine d'années, alors qu'il devrait être achevé. Du temps a été perdu, certes, mais il aura le mérite d'exister.

Concernant les compétences dont il est fait état dans le rapport, il en existe deux.

La Communauté d'agglomération exercera sa compétence d'accueil et d'accompagnement social, l'essentiel étant que nous nous mettions d'accord au préalable, sur l'implantation géographique des aires.

L'autre compétence passe par une convention qui pourrait lier la Communauté d'agglomération aux communes situées hors de son champ territorial, plus particulièrement pour l'accueil des grands passages. Il se trouve que la zone choisie ne se trouve pas sur le territoire de l'agglomération, que la communauté des communes concernée n'a pas cette compétence, et donc que nous l'exercerions de concert.

Il faut aller vite car nous avons perdu beaucoup de temps. Les communes de la CAA réfléchissent ensemble au choix d'un terrain. Nous avançons dans la concertation et nous ne désespérons pas d'aboutir rapidement.

M. MAUROUX

Je crois savoir que la Loi fait obligation à notre ville de réaliser une aire sur SON territoire. Grâce à ce schéma départemental, ne tentons nous pas d'échapper à cette obligation légale ?

D'autre part, M. Clouché peut-il nous dire quel site a été choisi pour cette aire de grand passage ?

M. CLOUCHE

Il s'agit d'un terrain militaire, situé hors de la Communauté d'agglomération, sur la commune d'Estillac. La Loi prévoit que l'Etat doit affecter les terrains dont elle dispose à l'accueil des gens du voyage. Et celui-là a été proposé.

Pour répondre à ton interrogation, la Loi n'a pas changé et les communes ont toujours la même obligation. Sauf que le schéma départemental a défini des zones ; afin que nous réfléchissions plus collectivement, que nous « communautairisons » la réflexion sur l'installation des zones, ce qui s'applique à Agen comme aux autres communes du département.

Il ne s'agit donc pas seulement d'Agen, mais d'un périmètre beaucoup plus vaste qui englobe les communes ou les communautés de communes mentionnées sur le rapport. Ce qui ne signifie pas qu'il n'y en aura pas une à Agen ou à proximité, car il y en aura une, cela est sûr.

M. MAUROUX

Votre explication n'est pas claire.

Mme PITOUS

Il faut une ou des aires qui fassent au total 40 ou 50 places. Mais cela ne nous dispense de rien : il y aura peut-être une aire sur Agen.

Vous aviez vous-même proposé un terrain situé entre la voie ferrée, la RN 113, et dans le périmètre de cités relativement exposées. Je n'avais personnellement pas voté ce rapport car pour moi, ce n'était pas le meilleur endroit, cela d'autant plus qu'il n'y avait eu aucune concertation avec les riverains. Vous aviez également fait une autre proposition, rue du Jourdain .

Par ailleurs, depuis quelques années, Agen Habitat avait accepté de sédentariser une partie de cette population. Et cette mesure est également préconisée dans le schéma départemental.

Ce rapport doit permettre d'adopter le principe du schéma départemental. Ensuite, au niveau des localisations, l'avis de chacun sera demandé, notamment en commissions, car ce sera la partie la plus difficile.

Je vous rappelle que ce schéma est préconisé depuis 1991. La Loi Besson le prévoit depuis plus de 10 ans. Et donc, adopter le principe de ce schéma constituerait déjà un grand pas en avant.

La ville d'Agen a des obligations qu'elle respectera, à définir avec l'ensemble des communes concernées.

M. DIONIS du SEJOUR

Je reconnais la difficulté de ce dossier. Il existe un schéma départemental qui est un schéma directeur. Il n'exonère pas la ville d'Agen d'appliquer la Loi Besson qui dit : « *chaque ville de plus de 5 000 habitant doit créer une aire. Elle peut cependant la mutualiser au niveau de la communauté* ».

L'option choisie est-elle donc de s'orienter vers un terrain de 40 à 50 places au niveau de la communauté ?

M. VEYRET

Ce n'est pas du tout cela. Le schéma département proposé est issu d'une réflexion menée par le Cabinet CREHAM. Ce schéma pointe les besoins suivants :

- Premièrement, une aire d'accueil pour les grandes transhumances qui se produisent une à deux fois par an et qui posent un gros problème. En effet, lorsque 200 à 300 caravanes arrivent d'un coup, je ne vois pas où les mettre sur le territoire de la ville d'Agen. Ce problème est celui de l'Etat, et il peut être résolu par le terrain militaire d'Estillac.

- En second lieu, des aires d'accueil à l'intention des gens de passage sur l'agglomération agenaise -comme sur l'agglomération villeneuvoise et l'agglomération marmandaise-. Pour ces gens de passage, une étude préconise sur l'Agenais -au sens large- 40 à 50 places au total. La question est de savoir si nous devons faire un seul terrain ou plusieurs petits terrains de 10 ou 15 emplacements. Nous préférerions cette dernière formule.

- Vient ensuite le problème de la sédentarisation ou la semi-sédentarisation des gens du voyage. Nous jouons entièrement notre rôle dans la sédentarisation de ces populations puisque, depuis des années, nous leur attribuons des logements sociaux sur la ville d'Agen. Nous tentons cependant de respecter certains équilibres, car il est vrai que cela pose des problèmes.

De plus, lorsque nous proposons des terrains, l'Etat refuse au motif que ces terrains sont situés en zone inondable. Enfin, nous avons un autre problème important avec les gens du voyage : lorsque nous leur proposons un terrain placé loin d'un plan d'eau ou loin d'un grand axe de circulation, ils refusent d'y aller. C'est pourquoi nous tentons de

créer une mutualisation au niveau de la communauté d'agglomération et de négocier avec différentes communes pour trouver des sites adéquats.

M. DIONIS du SEJOUR

Pardonnez-moi d'insister, mais nous voudrions vraiment comprendre afin de pouvoir travailler avec vous. Le schéma départemental existe et nous avons compris ce qu'il contenait. Mais la loi Besson reste applicable et elle dit : soit que les communes de plus de 5 000 habitants –Agen, Le Passage, Bon Rencontre- doivent apporter un terrain aux normes, soit qu'elles mutualisent au niveau de la communauté d'agglomération au sens du statut Loi Chevènement.

La vraie question est donc de savoir, au niveau de la Loi Besson, si vous choisissez de ne réaliser qu'un seul terrain qui se trouvera forcément sur le territoire de la communauté d'agglomération, ou si vous choisissez une stratégie de petits terrains, répartis sur les différentes communes de l'agglomération ? Cette solution était la nôtre ; elle n'était pas géniale, mais à mon avis la meilleure-. Où en êtes-vous sur la question fondamentale de ce choix ?

M. CLOUCHE

Je vous ferais d'abord une réponse de gascon : il convient tout d'abord d'attendre le vote du schéma départemental, car tout le département doit l'adopter et nous ne pouvons pas anticiper sur la décision définitive.

Nous réfléchissons collectivement, mais nous n'avons pas encore tranché. Tout d'abord parce que la CAA n'a pas de territorialité : pas de territoire, pas de pouvoirs de police.. et donc les terrains devront être sur l'une ou l'autre commune –sauf à l'installer sur l'une des zones d'activité économique, ce qui est à exclure-. Mais je ne peux pas dire aujourd'hui si la décision portera sur un ou sur plusieurs terrains.

Ce que je peux dire est que la CAA s'impliquera dans l'exercice de sa compétence : l'accueil et l'accompagnement des gens du voyage. Nous aurons donc peut-être à notre charge l'entretien de la zone, la coordination, etc. Il est trop tôt pour répondre à ta question.

M. RAUNIER

Que vote-t-on alors ?

M. CLOUCHE

Nous devons donner un avis favorable au schéma départemental.

M. VEYRET

En terme de stratégie municipale, je serais plutôt favorable pour négocier, avec une autre commune, la possibilité d'une mutualisation en échange de la poursuite de la sédentarisation que nous effectuons. Le problème est que les population des autres communes ne veulent pas prendre en charge les problèmes posés par des nomades censés aller sur la ville d'Agen.

Les choses doivent évoluer par la discussion. L'Etat et la DDE doivent faire un effort pour nous permettre d'utiliser des terrains actuellement dit en zone inondable. Alors que l'on sait que lorsque la Garonne monte, le temps est suffisant pour organiser l'évacuation de structures mobiles.

Car si nous regardons la géographie de la plaine de la Garonne, il n'y a pas de terrains non inondables. De plus, nous sommes soumis au fait que les gens du voyage exigent la proximité à la fois de l'eau et d'un grand axe. Donc il est impossible d'aller sur les hauteurs. Donc, à condition de négocier avec une autre commune dans de bonnes conditions, je préférerais une mutualisation.

M. DIONIS du SEJOUR

Nous trouvons qu'il y a de bonnes choses dans ce schéma, notamment l'aire de grand passage l'été.

Mais sur le fait que les communes se mettent d'accord pour de petits terrains ou s'il faut créer un grand terrain de 40 à 50 caravanes, nous avons bien enregistré que la décision n'était pas prise, et donc nous nous abstiendrons sur ce rapport.

M. CLOUCHE

La ville du Passage a proposé à Mme la Préfète trois terrains situés en zone inondable. Les services préfectoraux réfléchissent sur la levée de cette interdiction à la suite des travaux de protection contre les inondations. Bon Encontre a déjà sa zone. Boé statuera demain en conseil. Colayrac a également sa propre zone. Layrac envisage d'en aménager une. Quant à Foulayronnes, la problématique est différente –sauf pour les grands rassemblements d'été-, puisque cette commune ne répond pas aux critères qu'évoquait notre Maire : là haut, il y a la route, mais pas d'eau.

On peut donc imaginer qu'il y aura plusieurs petites zones d'accueil des gens de passage réparties sur le territoire de la communauté d'agglomération.

M. DIONIS du SEJOUR

Ce que tu dis me semble marqué du sceau du pragmatisme. Cela signifie que la ville d'Agen devra, elle aussi, faire un choix.

M. CLOUCHE

Bien sûr. Mais les terrains disponibles, qui répondent aux critères voulus, sont tous situés à proximité de la Garonne et en zone inondable. Donc nous attendons des services de l'Etat qu'ils nous disent s'ils lèvent ou non l'interdiction. D'ailleurs, le même problème se pose à Boé et à Layrac. Le plan de prévention des risques est opposable à la quasi totalité du territoire de la communauté d'agglomération, hormis Foulayronnes.

M. VEYRET

Vous allez vous abstenir sur ce rapport et c'est votre droit. Pourtant, aujourd'hui, nous ne décidons pas d'une stratégie municipale. Nous devons juste dire notre accord avec le fait qu'il est nécessaire de mettre en œuvre les différentes aires d'accueil et la convention mentionnées sur le rapport.

Ensuite, la Loi Besson s'impose à la ville d'Agen. Et s'il s'avère impossible de trouver un terrain d'entente avec une autre commune, par mutualisation, la ville devra trouver une solution sur son propre territoire en sachant que nous sommes très pauvres en terrain. Car il faut de l'espace pour les caravanes, les sanitaires, l'environnemental, etc.

M. CLOUCHE

Je vous inciterais à voter le schéma départemental qui ne fait que donner les grandes orientations pour l'Agenais, mais qui nous laisse ensuite toute latitude pour préciser le choix des terrains.

M. MAUROUX

Que l'on vote ou pas, nous ne sortirons pas du fait que nous n'avons pas de terrain. Le problème de ce schéma est qu'il n'apporte rien.

M. VEYRET

Pour les aires de grands passages, je peux te dire qu'il apporte quelque chose. Car lorsque les terrains de foot d'Agen et du Passage sont envahis, j'ai hâte de pouvoir, grâce à l'aire prévue, leur faire immédiatement évacuer les lieux.

M. DIONIS du SEJOUR

M. le Maire, nous allons voter ce rapport... pour Cathy.

Plus sérieusement, il y a effectivement une avancée : l'aire de grand passage. Pour le reste, la question reste posée. Mais ce travail doit se faire au niveau de la CAA et je vous rappelle que nous n'y sommes pas.

M. CLOUCHE

Je te rappelle que les débats sont publics. De plus, je ne doute pas une seconde que tu y sois indirectement représenté et que tu sois tenu informé, dans le menu détail ,des faits et gestes de la communauté d'agglomération.

Mais pour répondre à Jean Louis, il faut imaginer que le schéma est quelque chose de plus vaste. Nous avons focalisé aujourd'hui sur l'agenais. Mais ce schéma est intéressant parce qu'il nous a permis de réfléchir sur l'implantation de zones d'accueil des grands rassemblements. Il permet la cohérence, et chaque fois qu'il y a cohérence, la démarche est intelligente.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DONNE UN AVIS FAVORABLE au schéma départemental proposé.

03 – CITE JEAN JAURES – CESSION DE TERRAINS POUR CONSTRUCTION DE GARAGES PAR DES PARTICULIERS

Mme PIGEAU

La ville d'AGEN a réalisé en 1954, avenue Jean Jaurès et à proximité de la rue Paul Bert, un lotissement dénommé cité Jean Jaurès.

Elle a vendu six lots à des particuliers pour leur permettre de construire des immeubles jumelés.

Elle a gardé la propriété du terrain restant qui entoure les six immeubles du lotissement.

Cinq propriétaires souhaitent acquérir, chacun, un morceau de cette parcelle propriété de la ville pour y construire des garages individuels, d'une superficie d'environ 20 m², à proximité de leur immeuble.

Ils ont obtenu les autorisations de travaux réglementaires pour la construction de ces garages.

Ils ont accepté un prix d'acquisition de 30,50 € le m², cette valeur correspondant à une estimation réalisée par les services fiscaux.

Mme PIGEAU

Il est impossible d'imposer aux propriétaires privés d'acquérir le reste. On leur permet simplement de construire des garages.

M. VEYRET

Il est certain que sur ce quartier Jean Jaurès, une réflexion est à mener en terme d'urbanisation. Mais nous y reviendrons.

Passons au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- DECIDE de vendre aux acquéreurs désignés dans le tableau

| Nom acquéreur | Réf cadastrale | Superficie |
|---|-----------------------|-------------------|
| M et Mme VERDIER Jean-Pierre, 185 avenue Jean Jaurès | AM 656 | 20 m ² |
| M et Mme FAGET André, 179 avenue Jean Jaurès | AM 657 | 22 m ² |
| Mme ALIN Chantal, 181 avenue Jean Jaurès | AM 658 | 23 m ² |
| M et Mme DUCOS Roger, 175 avenue Jean Jaurès | AM 659 | 23 m ² |
| Mme DESMONS Michèle « Larrouquet » - 32480 POUY ROQUELAURE | AM 660 | 23 m ² |

2/- FIXE le prix de vente à 30.50 € le m²

3/ DESIGNE M VERGNES pour dresser le document d'arpentage nécessaire à la réalisation de l'opération. Son coût sera pris en charge par les acquéreurs.

4/- AUTORISE M le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

5/ DIT que la recette sera encaissée au :

Chapitre : 77 Produits exceptionnels
Article : 775 Produits des cessions d'immobilisations
Fonction : 824 Autres opérations d'aménagement urbain

04 – CESSION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AGEN DU TERRAIN D'ASSIERRE DE LA 2^{ème} TRANCHE DE L'I.U.T. (G.A.CO)

Mme PIGEAU, Adjoint au Maire

Pour obtenir l'engagement de l'Université Bordeaux I pour la construction de la deuxième tranche (G.A.CO) de l'I.U.T. de Gravissat, la ville d'Agen s'est engagée à apporter gratuitement les terrains nécessaires à l'opération.

Le programme étant aujourd'hui en voie de réalisation, il convient de confirmer cet engagement et de céder ces terrains à la Communauté d'agglomération d'Agen, maître d'ouvrage.

La transaction peut porter sur les parcelles, propriété de la ville d'Agen cadastrées CC 128, 170 et 136 (partie) pour une superficie totale de 9 641 m².

Les services fiscaux consultés ayant évalué les terrains à 18 € le m², la participation de la ville à l'opération s'établit donc à ce jour à 173 538€.

M. DIONIS du SEJOUR

La cession du terrain est donc gratuite ?

M. VEYRET

C'est vous qui aviez décidé de céder gratuitement à la C.A.A. ce terrain. Je ne fais que respecter les termes de votre engagement. Je pense donc vous vous allez voter ce rapport.

M. CLOUCHE

Cet accord avait eu lieu avant le transfert de la compétence sur l'enseignement supérieur à la Communauté d'agglomération. Les prochaines réserves foncières concernant l'université seront, bien entendu, à la charge de la CAA. Mais ce rapport confirme le respect d'engagements réciproques.

M. VEYRET

Je crois me souvenir que nous avons décidé de céder gratuitement ce terrain en échange de la part de construction de la première tranche, payée par la CAA.

M. CLOUCHE

Les travaux de construction du deuxième département vont bientôt commencer puisque l'appel d'offres a été lancé. Et vous verrez bientôt surgir un bel édifice, mis à la disposition des étudiants agenais.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1) DECIDE de céder gratuitement à la Communauté d'agglomération d'Agen les terrains nécessaires à la réalisation du programme 2002-2003 du développement de l'I.U.T. d'Agen correspondant aux locaux devant être affectés à la deuxième tranche (G.A.CO)

2) DIT que cette cession, qui porte sur les parcelles cadastrées CC 128, 170 et 136 (partie) pour une superficie totale de 9 641 m², valorisera la participation de la ville à l'opération à hauteur de 173 538 €

3) AUTORISE M. le Maire à signer tout acte et document nécessaire à la réalisation de cette opération.

05 – AMENAGEMENT DU COURS VICTOR HUGO – LOT N°3 – SIGNALISATION HORIZONTALE – AVENANT RELATIF AU TRANSFERT DU MARCHÉ

Mme PIGEAU, Adjoint au Maire

Le 15 mai 2002, la Ville d'Agen a signé un marché, d'un montant de 13 783,23 € HT avec la SA Société d'Applications Routières (SAR) ayant son siège social au 19, avenue Jules Carteret - 69007 Lyon - pour la réalisation des travaux de signalisation horizontale dans le cadre de l'aménagement du Cours Victor Hugo.

Par courrier en date du 17 juin 2002, cette société nous a informé de l'apport de son activité de signalisation routière horizontale à la société SIGNATURE SA ayant son siège social : zone de Barroueta - 64122 Urrugne, impliquant le transfert des marchés et commandes signés avec la SAR à la société SIGNATURE SA.

Il convient donc de transférer le marché précité de la Société d'Applications Routières (SAR) à la Société SIGNATURE SA.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant avec la Société d'Applications Routières afin de transférer le marché de travaux d'aménagement du Cours Victor Hugo - Lot n°3 : Signalisation horizontale - à la Société SIGNATURE SA;

2/ - DIT que les autres termes du marché ne sont en rien modifiés.

06 – IMPASSEDES MARAICHERS – DENOMINATION DE VOIE

M. ORENSTEIN - Premier Adjoint

Agen Habitat procède actuellement à la réalisation de 14 logements rue du Jourdain, qui doivent être livrés pour le 1^{er} octobre 2002.

Dans le cadre de ce programme, une voie privée en impasse a été créée pour accéder à 12 de ces logements.

Afin que les nouveaux habitants aient une adresse définitive, il convient donc de donner un nom à cette voie lors du prochain Conseil Municipal.

M. VEYRET

Il s'agit d'une proposition de dénomination faite par l'Office, car il y avait des maraîchers dans ce secteur.

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

DECIDE de dénommer cette voie :

" Impasse des Maraîchers "

07 – CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS LUMINEUSES – EXERCICE 2003/2005 – APPROBATION DU DCE

Mme PIGEAU, Adjoint au Maire

La maintenance des feux de signalisation est assurée par un prestataire dans le cadre d'un contrat qui expire le 1^{er} octobre 2002.

La mission consiste à entretenir le matériel de la Ville par des visites périodiques et des interventions curatives à la demande :

- tournées régulières d'inspection
- remplacement des ampoules défectueuses
- entretien et réglage des armoires de commande
- interventions en cas de panne
- interventions de mise en sécurité en cas d'accident
- service d'astreinte

Les prestations font l'objet d'un prix unitaire trimestriel par élément : armoires de commande, lanterne de feux, signaux piétons, répétiteur voiture, etc...

Afin d'assurer la continuité du service, il importe de relancer un appel d'offres pour une prestation d'une année, renouvelable 2 fois.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises pour la maintenance des feux de signalisation.

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation d'entreprises par voie d'appel d'offres ouvert et de signer tous marchés à intervenir.

3/- DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget :

| | | |
|------------|------|-----------------------------|
| Chapitre : | 011 | Charges à caractère général |
| Article : | 6156 | Maintenance |
| Fonction : | 810 | Services communs |

08 – OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) 1999-2001 – VERSEMENT DE LA SUBVENTION VILLE

Mme PIGEAU, Adjoint au Maire

Par délibération en date du 13 Décembre 1999, il a été décidé l'adhésion de la Ville d'AGEN à la nouvelle OPAH 1999/2000/2001 du Syndicat Mixte du Schéma Directeur de la Région Agenaise.

Pour les logements à loyer conventionné, la participation financière de la Ville d'AGEN est fixée à 2,5 % de la dépense subventionnable.

Cette subvention sera accordée dans le seul cas de remise sur le marché de logements vacants de type 3 minimum d'une superficie supérieure ou égale à 50 m² habitables. Ainsi, le propriétaire bénéficiera d'une subvention de 45 % décomposée comme suit :

- 40 % apportés par l'ANAH ;
- 2,5 % apportés par le Conseil Général ;
- 2,5 % apportés par la Ville d'AGEN.

La Ville verse directement aux propriétaires les 2,5 % de sa participation.

Le versement s'effectue après vérification par l'ANAH, délégation départementale de Lot-et-Garonne, des éléments suivants :

- * l'exécution des travaux conformément aux plans ;
- * les factures et devis ;
- * l'occupation des locaux.

Par courrier, l'ANAH nous informe qu'après vérifications, nous pouvons procéder au paiement de la subvention pour le dossier suivant :

| N° de dossier | Nom des propriétaires | Adresse immeuble | Nombre de logements | Dépense subventionnée | Subvention ANAH (40%) | Subvention VILLE (2,5 %) |
|---------------|-----------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------------|
| 10 492 | M. THOUILLES Gilles | 48, Av. de Gaillard | 4 | 81 977 € | 32 791 € | 2049,43 € |

En outre, la participation de la Ville au financement du suivi animation s'effectue auprès du Syndicat Mixte du Schéma Directeur de la Région Agenaise, sur les bases de la Convention signée par l'Etat le 19 Avril 1996.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/ **DECIDE** d'octroyer la subvention susvisée qui sera versée à :

- M. THOUAILLES Gilles, 48, Avenue de Gaillard ;

2/ **DIT** que les dépenses et recettes correspondant à cette opération seront prélevées et encaissées sur les crédits prévus au Budget :

Dépenses :

AUTORISATION de PROGRAMME N° 98/06 – Habitat -

CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante

ARTICLE 6572 : Subv d'équipement aux personnes de droit privé

FONCTION 70 : Aides à la construction et au secteur locatif

09 – PROJET DU CENTRE-VILLE DANS LE CADRE DU PROJET URBAIN DE LA VILLE D’AGEN – APPROBATION DU PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D’AGEN ET LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

M. VEYRET, Maire

La Ville d’Agen a engagé une démarche **de projet urbain global** pour les six prochaines années.

Ce projet traduit les objectifs municipaux en matière d’aménagement urbain et concerne l’ensemble du territoire communal :

- Dans ce cadre, la Ville d’Agen entend, afin de renforcer son attraction, développer une politique urbaine s’attachant à la reconquête et à la consolidation de son centre, du tissu urbain existant et de son patrimoine. Le territoire communal étant presque entièrement urbanisé, cet aspect est particulièrement important. La ville favorisera un développement harmonieux dans le cadre de la recherche d’un meilleur équilibre social, environnemental et économique entre le centre-ville et les espaces périphériques de la Ville.

- Parallèlement, elle s’appuiera fortement sur un partenariat indispensable avec la Communauté d’Agglomération d’Agen, afin de drainer au mieux le potentiel des 370 000 habitants du bassin de vie dans un rayon de 50 km, et de renforcer la vocation économique et universitaire de la ville en attirant de nouvelles entreprises et de nouveaux étudiants.

Cette double dynamique de développement s’appuie donc sur les objectifs suivants :

CONFORTER SON ROLE DE POLE URBAIN REGIONAL par l’affirmation et la recomposition en son centre de ses diverses vocations de ville centre au riche patrimoine culturel, architectural, urbain et paysager, de ville active et commerçante, mais aussi de ville universitaire.

FAVORISER LA MOBILITE ET L’ACCESSIBILITE au centre comme en direction de l’ensemble des espaces périphériques de la ville et de l’agglomération par le développement d’une réflexion multimodale.

DEVELOPPER LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

ASSURER UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE en étant attentif aux problèmes d’environnement et de tranquillité publique.

D'ores et déjà les quartiers prioritaires sont identifiés et de nombreuses actions sont opérationnelles :

- le centre ville avec des objectifs de requalification et de re-dynamisation
- les quartiers nord-est et sud-est avec une volonté d'y développer des actions de mixité urbaine et d'amélioration du cadre de vie pour ses habitants
- les quartiers sud avec l'extension de l'ENAP et la poursuite des opérations d'aménagement associées, favorisant ainsi l'accueil de grands équipements et d'activités économiques.

Le projet urbain global sera décliné dans le futur Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Pour la réalisation de ce projet urbain global, de nombreux partenariats sont déjà mis en place avec la Communauté d'Agglomération d'Agen, les services de l'Etat, la CDC, les différents organismes HLM et autres opérateurs privés ; notamment dans le cadre du Contrat de Ville où les sites prioritaires sont mentionnés, mais aussi dans le cadre du PDU et du PLH

Projet centre ville -

Les grandes lignes de ce projet de requalification et de re-dynamisation sont maintenant bien connues.

Les principaux objectifs sont :

- La réhabilitation et requalification de l'habitat dégradé et insalubre en vue d'améliorer les conditions d'habitat et d'accueil de la population en centre-ville.
- Le développement de l'appareil commercial et des services,
- L'amélioration des conditions de déplacements et de stationnement,
- L'intervention sur les espaces publics pour améliorer le cadre de vie des habitants et usagers, et assurer les meilleures conditions de sécurité et de tranquillité publique,
- La mise en valeur du patrimoine remarquable du centre ville.

Depuis 2001, des études préalables ont été engagées pour s'assurer des conditions de mise en œuvre des dispositifs adaptés pour intervenir sur l'habitat dégradé et insalubre, et valoriser le patrimoine existant :

- Missions préalables pour vérifier l'opportunité de mise en place d'un Périmètre de Restauration Immobilière (PRI),

- Premières hypothèses de montage d'opération avec un objectif de logements à requalifier qui conjugueraient opérations d'habitat locatif social et opérations immobilières privées,
- Mise en place d'une OPAH « Renouvellement urbain »,
- Dispositif d'intervention sur l'habitat insalubre,
- Engagement de la démarche d'élaboration d'une ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager).
- Engagement de la démarche PDU (Plan de Déplacement Urbain au niveau de l'Agglomération)

Des opérations sont déjà identifiées :

Le projet de centre ville déclinera plusieurs opérations qui se réaliseront progressivement dans le temps.

D'ores et déjà certaines sont identifiées :

- opération de requalification de l'habitat dégradé des îlots du centre ville (PRI, OPAH-RU et ZPPAUP – 350 logements en cinq ans -),
- devenir de l'espace multimodal (stationnement et gare de bus) de la gare et opération Tanneries,
 - devenir de l'ensemble immobilier rue Pontarique, libéré suite au transfert de l'activité actuelle.
- restructuration du quartier Jean Jaurès - promotion privée
- opération de logements sociaux actuellement en cours avec :
 - Rue Descayrat (10 logements)
 - Rue Panot (34 logements)
- requalification du Cours Victor Hugo (travaux en cours)
- intervention sur les Cornières (travaux en cours)

Dans le cadre de ce programme d'action (2002/2007), la Caisse des Dépôts et Consignations apportera à la Ville d'Agen, signataire d'un contrat de ville, ses compétences et ses moyens techniques et financiers.

Ce protocole établit les modalités générales de la participation de la Caisse des Dépôts et Consignations aux opérations qui seront conduites par la ville et ses partenaires.

Les conditions générales d'intervention de la Caisse des Dépôts et Consignations se traduisent par :

- Le partenariat avec le comité de pilotage du projet urbain ;
- L'appui technique et financier au dispositif de pilotage du projet ;
- L'appui à la constitution de la maîtrise d'ouvrage et à la mise en œuvre des opérations nécessitant des financements adaptés.

Ce partenariat est donc très satisfaisant puisqu'il permet dès à présent, de financer à parité avec la ville la fonction de pilotage technique du projet global de centre ville et apporte les moyens techniques et financiers de la Caisse des Dépôts et Consignations relatifs :

- au co-financement de l'ingénierie de projets (expertises, études techniques, juridiques et financières) ;
- au co-investissement public de la Caisse des Dépôts et Consignations pour certaines opérations type :
 - reconversion de friches immobilières ;
 - restructuration de commerces ;
 - création et restructuration de locaux d'activités ;
 - tout projet complexe nécessitant une ingénierie spécifique
- ainsi qu'au financement de prêts spécifiques à taux préférentiels.

Présentation, par projection sur écran, d'un document commenté par M. le Maire

M. VEYRET

Il s'agit d'un rapport important sur lequel je souhaiterais que nous débattions. C'est la raison pour laquelle une projection vous a été proposée.

J'espère avoir répondu à vos questions. Quelqu'un souhaite t-il prendre la parole ?

Mme FERRER

M. le Maire, au cours de la présentation de votre rapport, vous avez évoqué la future réhabilitation de Rodrigues.

Je tiens à vous alerter sur de gros problèmes d'assainissement. Ces problèmes, qui durent depuis dix ans, se sont aggravés dernièrement en raison des fortes pluies, et ont très sérieusement dégradé le bâtiment B3 : inondation et aggravation de l'état des caves, grande puanteur qui envahit l'immeuble.

Nous avons alerté les services municipaux depuis 1992 –les documents que nous avons retrouvés dans nos archives le prouvent-. M. Le Goff est venu sur les lieux au mois d'avril. Il s'agit, semble t-il, de la défektivité d'un collecteur. Mais cela pose un réel problème de cadre de vie et d'environnement pour les habitants. J'ai donc invité mon collègue, M.Bédouret, à venir nous rejoindre demain et je souhaite que nous trouvions une solution pour le meilleur confort de vie des habitants.

M. VEYRET

Nous en avons conscience. Il s'agit d'une canalisation rompue qui se trouve sous le bâtiment qui est en train de s'enfoncer peu à peu. Il faut savoir qu'auparavant, cette zone était marécageuse et que, lorsque de l'eau se libère abondamment de cette canalisation, cela entraîne inévitablement une dégradation du terrain.

Je ne connais pas la solution technique, qui est peut-être la destruction du bâtiment. En tant que Président d'Agén Habitat, j'ai demandé à M. Le Goff de me faire un rapport circonstancié, et aux services techniques de m'apporter l'ensemble des éléments. Il conviendra ensuite de faire des choix. Mais il est vrai que ce bâtiment s'enfonce depuis quelques années, à la fois en raison de la structure du terrain mais également à cause de la canalisation percée.

Mme MAIOROFF

Cela fait deux ans, M. le Maire, que vous faites une pause et que vous réfléchissez beaucoup. Des études supplémentaires vont encore nous amener à dix huit mois plus tard, et le problème du stationnement ne sera toujours pas résolu.

Nous avons nous-mêmes fait faire une étude qui spécifiait qu'il manquait 700 places de stationnement et qu'il était possible de faire très rapidement un parking au Pin.

De plus, nous avons mis en place différentes mesures, et notamment la carte de stationnement qui, semble-t-il, a été complètement écartée par votre adjoint au commerce.

M. DIONIS du SEJOUR

Le problème du stationnement est une priorité aujourd'hui. Aussi, si vous voulez nous dire : « *il n'y a pas d'argent, notre choix financier n'est pas d'agir sur le stationnement avant 3 ou 4 ans* », dites-le. Cela s'appelle une planification pluri-annuelle d'investissements, et cela manque aujourd'hui cruellement en terme d'outils de travail.

Entre un document de ce genre -qui est un document d'intentions générales- et des projets particuliers, il manque un maillon dans le travail municipal. Il s'agit du maillon d'arbitrage et de consolidation du plan pluri-annuel d'investissements.

Encore une fois, que voulez-vous faire à l'horizon 2 ans à 4 ans sur le stationnement ? Vous devez trancher. Si vous ne voulez rien faire, dites-le. Si vous voulez faire quelque chose d'ici 3 ans, dites-le aussi. Mais nous avons besoin de connaître vos objectifs, maintenant.

Ce sujet est crucial pour les agenais et il n'est pas possible de se contenter d'un schéma directeur. Nous vous proposons des solutions qui méritent d'être travaillées au niveau financier : donc, à vous de nous présenter les coûts.

Ne secouez pas la tête. Vous devez le faire ! Nous avons écouté pendant une heure des généralités du type schéma directeur. Or nous voulons des projets. Si vous n'en avez pas, dites-le.

Nous sommes au cœur du mandat, à 18 mois. Vous avez eu le temps de faire des études. Aujourd'hui, vous devez proposer une planification des projets. Nous en débattons, et vous ferez vos choix politiques.

M. VEYRET

Votre principal défaut, c'est d'aboyer à tort et à travers. Alors je vais vous rappeler votre passé.

Lorsque M. Chollet a débuté son premier mandat, il a fait une pause dans les investissements pour réfléchir à ce qu'il allait mettre en place. Et un rapport de la Chambre régionale des comptes vous a félicité d'avoir rétabli des finances en difficulté dès cette époque-là. Vous avez donc fait une pause en 1995, et augmenté la fiscalité. Puis vous avez démarré un certain nombre d'opérations.

Je pars du principe qu'il faut d'abord mettre en place les outils et organiser la réflexion, après avoir fait le bilan des finances de la ville.

Le plan pluri-annuel d'investissement existe, mais ce n'est pas un outil à distribuer à tout venant. Il s'agit d'un document de travail interne à l'administration, pour lui permettre de suivre ce qui a été programmé.

Nous aurons, en début d'année, un Débat d'orientation budgétaire qui nous permettra de décliner, en fonction d'un certain nombre de critères financiers, NOS objectifs politiques.

Je vous rappelle aussi que d'autres communes -de vos élus- n'ont pas hésité à ne rien faire pendant 6 mois, en se mettant sous la coupe de la Préfecture : je parle d'Avignon (6 ans), dans une situation financière à peu près identique à celle que nous avons.

Il n'y a que de la bonne ou de la mauvaise gestion. Mes orientations politiques sont progressistes et claires. Mais pour les mener à bien, il faut des finances saines. Or, lors des dernières années de votre mandat, vous avez particulièrement dégradé ces finances. Vous ne voulez pas le reconnaître mais ce n'est pas grave, car les chiffres sont là. Vous êtes ingénieur, vous avez un esprit scientifique qui ne peut pas remettre en cause la réalité des chiffres.

M. DIONIS du SEJOUR

Nous verrons cela lors du débat public.

M. VEYRET

C'est quand vous voulez, pour un débat public. Et même à deux niveaux : au niveau des finances de la Communauté d'agglomération et au niveau des finances de la ville. Et l'on s'apercevra que, dans les deux cas, vous alliez vers l'impasse budgétaire. La réalité est là et elle conditionne notre capacité à avancer.

Croyez vous que cela nous intéresse de ne pas pouvoir mettre en place nos projets politiques faute de financement ? Croyez vous qu'i soit amusant de gérer la misère ? Non, ce n'est pas amusant. Aussi essayons-nous de dégager les marges financières nécessaires pour mener à bien nos projets politiques, d'ailleurs contre votre avis car vous serez contre tout ce que nous proposerons.

M. CLOUCHE

Laurence Maïoroff a posé la question du stationnement. Or, nous nous posons tous cette interrogation. Il faut effectivement du stationnement, la question est de savoir où. C'est la même problématique que pour les incinérateurs et les centres d'enfouissement, lorsque se pose la question de leur localisation.

C'est pourquoi la Communauté d'agglomération a lancé le Plan de Déplacement Urbain. Vous l'aviez amorcé dans la gestion précédente. Nous sommes passés aujourd'hui au stade du diagnostic et vendredi prochain, un questionnaire sera adressé à l'ensemble de la population, car c'est aussi cela la démocratie participative que nous revendiquons tous. Nous allons également interroger les représentants des différentes associations de commerçants.

Je n'ai pas la science infuse. J'ai le souci de progresser par la connaissance. Il me semble que c'est une méthode excellente, et le pragmatisme est ce qui nous fait le plus défaut.

Nous savons qu'il faut créer des parkings. Je pense la clinique Esquirol n'est pas le meilleur endroit. Je le ressens ainsi, car cela amènerait de la population en centre-ville. Mais on peut lui donner une autre destination, notamment la remettre aux mains des commerçants qui occupent actuellement leur pas de porte et ne permettent pas de les fréquenter aussi facilement qu'ils le souhaiteraient.

Se pose aussi le problème de la circulation à l'intérieur de la ville. Les sens actuels sont-ils pertinents ?. Par exemple, je me souviens d'une orientation antérieure de la rue Montesquieu où l'on amenait les gens vers le centre-ville. Aujourd'hui ils s'en éloignent.

Nous parlions de tourisme l'autre jour, avec la déviation de la RN 21 : lorsque les touristes se trouveront au carrefour St Jacques, reviendront-ils vers le centre-ville où partiront-ils vers la zone sud ou ailleurs ? Ne faut-il pas prévoir une entrée de ville au niveau du Pont canal ?

Ce sont des questions que nous nous posons et il ne faut pas les régler dans l'urgence. Elles sont trop importantes car elles vont engager l'avenir d'Agen. Je parle de « l'Agenois », comme disaient un certain nombre de mes prédécesseurs, mais c'est un terme qui me plaît beaucoup.

Le véritable enjeu de la ville est là : il faut y aller rapidement, mais sans urgence. C'est ce que nous essayons de faire au niveau de la Communauté d'agglomération. L'ensemble des communes y est associé, parce que la réflexion ne peut pas être simplement agenaise, mais largement communautaire. Nous avons aussi voulu l'élargir aux communes de la périphérie qui n'appartiennent pas à la Communauté d'agglomération : Pont du Casse, Castelculier sont venues. Roquefort réfléchit avec nous.

Alors, de grâce, laissez-nous quelques jours. Nous rendrons publics les résultats de cette enquête, car nous travaillons aussi dans la transparence.

Nous avons lancé le schéma du développement commercial –notre Maire en parlait tout à l'heure-, mais nous devons encore affiner l'étude sur deux ou trois points. Et les problèmes qui sont pointés sont : le stationnement et la circulation ; et cela, de la part de nos commerçants. Il faut donc bien y réfléchir, c'est trop important pour notre développement. Nous ne pouvons pas aller plus vite, car il faut l'adhésion de tous et c'est une démarche longue. Nous avons obtenu cette adhésion. Et nous pensons donc pouvoir prochainement venir devant vous pour vous dire où nous en sommes.

J'en profite pour vous dire, M. le Maire, que nous allons, nous aussi, lancer notre projet d'agglomération. C'est une ambition qui m'anime depuis que je suis installée. Jusqu'alors pour des préoccupations diverses et parce que le calendrier politique nous obligeait à une certaine réserve, nous ne l'avons pas encore lancé, mais nous allons le faire.

Je pense que votre projet urbain traduit une ambition pour la ville. Je m'en réjouis et je vous remercie de l'avoir présenté. Ce projet urbain devra obligatoirement s'inscrire dans le contrat d'agglomération que nous allons lancer. Il sera largement mis en débat et je suis prêt à venir devant votre Conseil municipal –en changeant de casquette- essayer de vous expliquer toutes les réflexions que nous avons engagées et qui s'inscrivent dans le cadre d'un développement cohérent de notre agglomération.

M. VEYRET

Je remercie M. le Président. Sauf que je voudrais savoir combien de maires ont-ils répondu positivement ?

M. CLOUCHE

Tous les Maires n'ont pas encore répondu. Mais j'ai été amené à vous livrer ma vision des choses et elle n'engage que moi. Je me propose de la diffuser ces jours-ci à l'ensemble des élus communautaires. Nous allons l'aborder dès jeudi soir, en bureau, pour définir un calendrier.

La loi fait obligation aux Présidents de communautés d'agglomérations de rendre compte. Nous l'avons fait en communauté d'agglomération, mais je suis prêt à venir le faire devant vous, mes chers collègues.

M. VEYRET

J'ai personnellement répondu oui depuis longtemps. Mais ce qui m'intéresse est de lancer le projet d'agglomération dont on sait déjà que nous aurons des difficultés avec quelques partenaires qui ne semblent pas très chauds pour financer ces investissements.

M. CLOUCHE

Rappelons que le contrat d'agglomération devra s'inscrire dans une réflexion plus large au niveau du Pays, dont le périmètre de projets a été validé par la commission régionale. Et aujourd'hui que nombre d'échéances sont passées, je pense qu'il est bon que nous nous mettions à l'ouvrage, ce que nous envisageons de faire très rapidement.

Mme MAIOROFF

M. Clouché, merci pour toutes ces précisions. Votre idée de questionnaire est une très bonne idée. L'avez-vous lancée sur l'agglomération agenaise ?

M. CLOUCHE

Plus largement. Cela va déborder sur les communes de la 2^{ème} ceinture.

Mme MAIOROFF

Elles sont effectivement aussi clientes de la ville d'Agen.

Nous avons fait réaliser une étude juste avant la fin du second mandat. Vous devriez la consulter car elle apportait des éléments intéressants. Et nous sommes à votre disposition pour en parler avec vous

Je voulais également dire, M. le Maire, que nous en avons assez de vous entendre rabâcher que nous avons laissé les finances de la ville dans un état catastrophique. Alors, nous allons avouer que nous avons fait exprès de perdre, pour ne pas avoir à gérer cette difficulté...

Mme PIGEAU

Vous pensez bien, Mme Maioroff, que l'étude que vous aviez fait faire sur le stationnement a bien évidemment été prise en compte. Notre commission d'urbanisme fonctionne parfaitement ; vous y êtes invitée et vous n'y participez jamais. Nous n'allons pas débattre de tous les projets ce soir, ce serait beaucoup trop long. Venez à la commission et nous en parlerons.

Nous avons fait faire une étude de circulation dont nous avons eu le résultat, et nous allons l'inscrire dans le P.D.U. pour qu'il y ait cohérence au niveau de l'agglomération.

Nous avons également fait réaliser un audit de la voirie, qui nous a révélé que 30 % des voiries étaient dans un état catastrophique parce qu'il n'y avait jamais eu d'entretien.

Nous vous présentons ce soir un résultat accompagné d'un protocole avec la Caisse des dépôts afin de poursuivre la mise en place d'actions. Mais nous sommes en cohérence avec toutes les études faites antérieurement –et certaines n'ont jamais été utilisées-, et nous les complétons de manière à réaliser un projet global cohérent.

Mais venez donc travailler avec nous, en commission d'urbanisme !

M. MAUROUX

Je ne suis pas du tout d'accord avec vous, Madame. Car nous devons aussi aux agenais un débat public, sur tous les sujets. Il n'y a pas de sujet à discuter en commission plutôt qu'en conseil municipal. Et nous avons le temps en Conseil municipal, de débattre de tous les sujets car c'est la seule instance où le public est présent et où les débats sont diffusés et accessibles aux agenais.

M. ORENSTEIN

Etant donné que vous n'avez jamais fait fonctionner ces commissions, je comprends que vous ne sachiez pas comment elles fonctionnent.

M. VEYRET

Je vais clore le débat, car j'ai le sentiment que vous cherchez toujours la polémique.

Vous dites toujours : « *vous ne faites rien !* ». Or nous avons mis en place des outils qui doivent nous permettre de développer notre politique. Et ces outils commencent à donner des résultats aujourd'hui, avec un Projet urbain en cohérence avec les projets de la Communauté d'agglomération. Tout s'emboîte. Et vous, vous répétez : « *vous ne faites rien* ».

Mais les choses arrivent, petit à petit. Et quand je vois la vitesse avec laquelle vous avez mené certains projets et les échecs liés à une trop grande précipitation, je me dis qu'il vaut mieux être sage et faire les choses posément. C'est ce que nous faisons.

Cessons de polémiquer, car il y a de moins en moins d'intérêt dans les Conseils municipaux. Nous allons finir par rester campés sur nos positions, ne plus accepter de débats et devoir faire respecter un règlement intérieur stupide. Et cela ne servirait plus à rien.

M. RAUNIER

Merci de me donner la parole, M. le Maire. Le sujet que je vais aborder, la propreté, n'a rien de polémique, ne fait pas de référence au passé, et peut à travers les quelques solutions proposées, être mené sans entraîner de coût supplémentaire pour la Mairie. Cela devrait faire plaisir à M. Libier, c'est gratuit.

M. le Maire et chers collègues, un été de plus s'achève et la ville d'Agen a vu, cette année encore, de nombreux touristes déambuler dans le centre historique pour admirer les éléments du patrimoine.

Malheureusement, ces visites sont souvent gâchées par des éléments moins décoratifs. Je fais allusion à toutes les immondices : sacs à ordures, déjections canines, qui malgré l'action courageuse et dévouée des services techniques municipaux –je tiens à le souligner- continuent de dégrader le paysage urbain. Action courageuse et dévouée ; certes. Mais lorsque l'on exécute un travail et que dix minutes après, le résultat de ce travail est complètement anéanti, c'est le mythe de Sisyphe : « il y en a assez de remonter la boule qui redescendra dès qu'elle sera arrivée en haut ». Donc attention à la motivation des agents.

Force est de constater que l'action des municipalités dans le domaine de la propreté n'a toujours pas donné les résultats escomptés. C'est un problème sur lequel beaucoup de municipalité se sont cassé le nez, et aujourd'hui, les choses ne s'arrangent pas mais ont plutôt tendance encore à se dégrader. Non pas parce que nous ne faisons pas ce qu'il faut, mais parce que certains font ce qu'il faut pour qu'elle se dégrade, c'est à dire qu'il y a plus de nuisances.

Je fais très court. J'en ai deux pages. Mais par rapport à votre présentation, M. le Maire, cela n'est rien du tout.

Les causes de ce manque de propreté sont diverses. Malgré le ramassage des sacs poubelles quasi quotidien –puisque dans le centre-ville, le ramassage est quotidien,

sauf le dimanche-. Des usagers indéclicats déposent à toute heure, sur le trottoir, des ordures ménagères vite répandues par des chiens errants ou des véhicules qui passent sur les trottoirs de temps en temps, histoire de bien répandre les sacs poubelles.

Regardez où sont les sacs poubelles ? Il se trouvent devant des immeubles dits rénovés. Et j'attire votre attention, M. Le Maire, sur le fait que l'OPAH que nous avons faite a permis à des propriétaires de réhabiliter ces immeubles de façon un peu légère en qualité, mais qui a permis l'accueil de populations semi-nomades en centre-ville qui ne sont pas du tout impliquées dans la vie de la cité. De plus, ces populations n'ont pas beaucoup de respect pour la vie du quartier puisque 2 ou 6 mois après, elles n'y seront plus. Les ordures ménagères se trouvent précisément devant ces immeubles neuf fois sur dix.

De plus, de nombreux propriétaires de chiens ignorent les canisettes et laissent les déjections de leurs animaux souiller les rues et les trottoirs. Ce phénomène est amplifié au centre-ville par la présence de nombreux jeunes en situation précaire, possédant un ou plusieurs chiens, et dont l'intégration dans la vie de la cité semble toujours délicate.

Troisièmement, certains propriétaires résidents ou certains commerçants n'entretiennent jamais leur devant de porte, estimant que les services municipaux sont là pour le faire, et qu'ils paient des impôts pour cela. Cette idée est très ancrée dans leur tête et il conviendrait peut-être de leur expliquer qu'il n'en est pas ainsi.

Ensuite, les distributeurs de publications gratuites introduisent partiellement les revues dans les boîtes aux lettres ou parfois, carrément, les abandonnent en tas sur le bord des trottoirs : servez-vous ! Vous en retrouvez plein les rues et les services de ramassage de l'agglomération pestent suffisamment contre cet état de chose.

Donc le résultat est décevant. Une impression permanente de saleté et de désordre, amplifiée par les odeurs nauséabondes de la Ferso qui ont, cette année encore, incommodé les agenis de nombreux quartiers.

Face à cette situation, nous vous proposons de réagir en prenant les mesures nécessaires. Ne riez pas ! Pour les Agenis, il s'agit d'un problème important et de tous les jours. Mais je sais que peu d'entre vous habitent le centre-ville.

M. LIBIER

Nous ne rions pas, d'autant moins que je pense personnellement que la propreté fait partie de la sécurité dans le centre-ville.

M. RAUNIER

Si vous considérez que la propreté n'est pas un sujet important, vous irez en parler tous les jours avec les habitants qui m'interpellent continuellement afin que nous trouvions des solutions.

Alors, ce soir, mes chers collègues, je vais vous proposer des solutions :

Premièrement, lancer une campagne d'information et de sensibilisation sur le thème : *Agen Ville propre*, en s'appuyant sur les associations de quartiers, les commerçants et en impliquant les collectivités concernées (bien sûr, la CAA) à créer une cellule de projet ayant pour mission d'identifier l'origine des pollutions, d'informer les responsables ; de les former, de trouver des solutions palliatives aux problèmes, de proposer à la Municipalité les actions ou sanctions à engager auprès des irréductibles. Cette cellule pourrait être présidée par un élu municipal et dirigée par un employé de la Mairie.

Deuxièmement, lutter contre les chiens errants. Avec l'aide d'associations de protection des animaux, recenser les chiens vivants dans les quartiers du centre et informer les propriétaires de leurs droits et de leurs devoirs. Mettre en fourrière les chiens non tenus en laisse : depuis combien de temps n'avons-nous pas vu la fourrière passer en centre-ville ? Je ne sais même plus si elle existe encore.

Troisièmement, intensifier la surveillance propreté des zones réputées souillables et voter les décrets nécessaires à l'institution d'amendes.

Dernièrement, impliquer les propriétaires d'immeubles dans la gestion de la propreté par leurs locataires. En effet, les locataires de nombreux immeubles passent peu de temps dans le même appartement et se sentent donc peu concernés par la vie du quartier. De ce fait, ils ne gèrent pas les sorties d'ordures. Nos policiers municipaux perdent leur temps en plongeant le nez dans les poches poubelles pour trouver le nom des locataires. Cela ne sert à rien : ce ne sont pas les locataires qu'il faut chercher, mais les propriétaires qui prennent les loyers et mais aussi les responsabilités.

M. VEYRET

Tout ce que vous proposez, M. Raunier, existe déjà.

La fourrière a ramené plus de 60 chiens l'année dernière, et nous en avons encore eu un exemple il y a quelques jours : nous avons amené à Caubeyre les chiens de deux personnes marginales, comme vous dites, dont une est morte d'overdose le lendemain matin. Donc la fourrière fonctionne.

Vous avez aussi accusé une certaine population. Nous avons eu une réunion aujourd'hui sur la propreté. Nous avons lancé une opération sur les déjections canines, la mise en place de bornes. La campagne dont vous parlez est déjà lancée. Mais elle commence par la mise en place des outils : des bornes pour ramasser les déjections avec les sacs plastiques et la poubelle à côté : il y en a déjà une place des Droits de l'Homme, et nous allons en installer d'autres ailleurs. Nous allons faire une campagne d'information dans ce sens et nous prendrons les sanctions nécessaires.

En ce qui concerne les propriétaires de chiens qui ne respectent rien, sachez qu'ils ne sont pas forcément socialement marqués. C'est dans toutes les couches de la

population que nous rencontrons ce genre de problème. Et c'est pourquoi il ne faut pas stigmatiser une certaine population marginalisée dont nous essayons de faire en sorte qu'elle respecte, elle aussi, la réglementation.

Mais vous avez oublié des choses. Vous avez oublié les gens qui ne se gênent pas pour aller uriner au coin de la Mairie alors que des toilettes sont juste à côté. Il y a aussi des gens qui ne se gênent pas pour jeter des canettes dans la rue, et d'autres qui sortent leurs poubelles à n'importe quelle heure du jour et de la nuit.

Une cellule dirigée par un élu est en charge de ces problèmes et nous tentons de faire respecter au maximum la propreté. Car cela a un coût en terme d'image de la ville et un coût en terme de personnel de voirie. Et je suis moi aussi scandalisé pour avoir vu sur les trottoirs ce matin des sacs qui ne sont même pas les sacs de la CAA alors qu'ils sont distribués gratuitement.

M. RAUNIER

Ce matin, rue Richard Cœur de Lyon, des Jacobins jusqu'au parking Garonne, il y avait 44 sacs.

M. VEYRET

Excusez-moi, Mme Mairoroff, mais il y a aussi un certain nombre de commerçants qui déposent leurs cartons et leurs poubelles à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Il y a un manque de civisme de la population, ce qui nous obligera bientôt à prendre des sanctions.

Passons au vote du rapport.

M. RAUNIER

Je voudrais vous répondre trente secondes M. le Maire. Une fois de plus, quand le sujet dérange, on passe à autre chose.

M. LOUAN

M. Raunier, votre intervention a duré 22 minutes et 38 secondes. Le Maire peut parler longuement, c'est le Maire. Mais quant à vous, parler 22 minutes et 38 secondes sans trouver de solutions...

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

(sauf M. DIONIS du SEJOUR qui ne participe pas au vote)

1/ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole de partenariat entre la ville d'Agen et la Caisse des Dépôts et Consignations relatif au projet du centre ville dans le cadre du projet urbain de la ville d'Agen ;

2/ DIT que cette convention s'appliquera pour les années 2002 à 2004 et pourra être renouvelé pour une même période de trois ans (2005/2007).

10 – PROJET EDUCATIF LOCAL – LE CONTRAT EDUCATIF LOCAL

M. MATEOS, Adjoint au Maire

La ville a engagé une démarche pour mettre en place un Projet Educatif Local dans lequel s'insèrent différents dispositifs contractuels, notamment un Contrat Temps Libre et un Contrat Educatif Local.

1°) Le Contrat Temps Libre , d'une durée de 3 ans renouvelable, conclu entre la CAF et la ville, concerne les jeunes entre 6 et 16 ans et a pour objectif le développement d'activités de loisirs se déroulant pendant le temps extra-scolaire.

Les différentes étapes préalables à la signature du contrat temps libre arrivent à leur terme : réalisation d'un diagnostic, constitution d'un comité de pilotage, élaboration d'un cahier des charges et réalisation d'un appel à projets, examen et sélection des projets d'actions proposés par les acteurs de terrain, rédaction des différentes fiches actions et des budgets prévisionnels transmis à la CAF, examen et validation par la CAF des différentes actions proposées.

S'appuyant sur les conclusions de l'état des lieux relatif à l'offre de loisirs pour les enfants sur la commune et, prenant en compte les préconisations faites par le cabinet de consultants CREHAM, le comité de pilotage a retenu les 4 grands axes stratégiques suivants pour servir de cadre au projet contrat temps libre :

(La mutualisation des moyens et la valorisation des ressources des CLSH avec pour objectifs de :

- (développer de nouveaux champs d'activités
- (promouvoir une image plus attractive
- (favoriser les partenariats entre CLSH et avec les différents opérateurs.

(L'élaboration de projets tournés en priorité vers les 12/16 ans avec pour objectifs de :

- (développer des supports d'écoute et de dialogue avec les jeunes
- (favoriser le développement personnel, l'autonomie et l'apprentissage de la citoyenneté
- (favoriser les mixités
- (favoriser les partenariats

(La diversification et l'amélioration de l'accès aux pratiques artistiques et sportives en vue de :

- (favoriser l'éveil aux pratiques culturelles et sportives des jeunes enfants
- (faciliter l'initiation à des pratiques artistiques et sportives de tous les publics
- (développer les partenariats et les échanges entre opérateurs
- (susciter l'intérêt des familles

(La mise en place d'un dispositif de suivi afin de :

- (enrichir le diagnostic avec l'ensemble des partenaires
- (associer les familles, les enfants et les jeunes à la réflexion engagée
- (évaluer périodiquement les actions engagées

2°) Le Contrat Educatif Local est la première étape aboutie du Projet Educatif Local.

Il a pour objet la mise en cohérence des actions menées en temps périscolaire (avant et après la classe) et extra-scolaire (mercredis, samedis et vacances) pour les enfants de 3 à 16 ans. Il intègre les animations sportives et culturelles, l'accompagnement scolaire et les activités des centres de loisirs organisées durant ces périodes. D'une durée de trois ans, il est signé entre la ville, la D.D.J.S. et l'Inspection Académique.

Sa mise en place s'effectue selon les étapes suivantes :

* constitution d'un Comité Local de Pilotage qui a défini les axes prioritaires (janvier – mars 2002),

* état des lieux fait auprès des écoles et des collèges (janvier 2002),

* repérage et analyse des besoins par trois commissions thématiques (sports – culture - accompagnement scolaire, environnement – santé, aménagement des rythmes de l'enfant et évaluation du dispositif (février - avril 2002),

* appel à projets auprès des différents partenaires (écoles, associations sportives et culturelles, C.L.S.H.) (avril - mai 2002),

* examen des propositions d'actions par le Comité Local de Pilotage Local le 6 Juin 2002,

* validation des projets d'actions par le Comité Restreint du Groupe Départemental de Pilotage le 4 juillet 2002,

* délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2002 sur le principe de la mise en œuvre d'un C.E.L.,

* information des divers partenaires et démarrage des actions à la rentrée 2002/2003,

* Examen officiel du CEL d'Agen par le Groupe Départemental de Pilotage (septembre 2002) et signature du CEL,

* délibération des conseils d'écoles partenaires du dispositif,

* mise en place d'un Comité de Suivi ayant pour mission le suivi et l'évaluation du dispositif.

Les axes prioritaires qui ont été arrêtés par le Comité Local de Pilotage sont les suivants :

- * développer les activités culturelles et sportives,
- * associer les parents au projet éducatif,
- * développer la coopération entre les partenaires,
- * mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation du C.E.L.

La mise en œuvre de ce dispositif intègre les principes ci-après :

- * temps péri-scolaire : prise en compte des actions déjà existantes et adhésion des partenaires. Démarche progressive sur la durée du contrat (3 ans) : quelques sites expérimentaux la première année pour aller jusqu'à la mise en place de Centres de Loisirs Associés à l'Ecole (C.L.A.E.) dans le cadre d'un projet global sur les temps d'accueil péri-scolaire,
- * temps extra-scolaire : articulation entre les actions menées en temps péri-scolaire et extra-scolaire,
- * organisation d'une coordination du C.E.L. sur le terrain et pour l'animation globale du dispositif,
- * définition d'une stratégie de communication avec les partenaires, les familles et les jeunes,

A partir des axes prioritaires définis par le Comité Local de Pilotage, ce dernier a émis un avis favorable pour les cinq opérations suivantes associant chacune plusieurs partenaires :

- Aménagement des temps d'accueil périscolaire à l'école élémentaire E. HERRIOT (12 h – 14 h et après 17 h),
- Initiation aux pratiques sportives en temps périscolaire dans les écoles élémentaires (12 h – 14 h et après 17 h),
- Sensibilisation à l'hygiène alimentaire dans les écoles élémentaires E. RECLUS et J. FERRY,
- Sensibilisation à l'environnement naturel urbain au CLSH Les Iles et à l'école élémentaire SCALIGER,
- Notre école hier et demain : collecter des données sur l'histoire de l'école J. FERRY et de son quartier et imaginer leur évolution en utilisant le multimédia.

Le coût total prévisionnel de ces opérations (rémunérations des intervenants extérieurs et prise en charge des dépenses de matériels) pour l'année scolaire 2002 / 2003 (septembre 2002 / août 2003), s'élèverait à 29.700 euros. L'Etat devrait intervenir à hauteur de 50 % de ces dépenses (14.850 euros), soit une dépense nette pour la Ville de 14.850 euros.

Ces opérations ne concernent que l'année scolaire à venir, le contrat fera l'objet d'un avenant pour les deux années scolaires suivantes.

M. MATEOS

Je souligne le travail riche et constructif mené par l'ensemble de la communauté éducative –les directeurs des écoles notamment-, les associations, les services de la DDJS, de l'Inspection Académique et de la ville.

Mme MASSALAZ

Nous avons pu constater, à la mise en place de ce rapport, qu'il s'agissait d'une véritable « usine à gaz ». Nous avons eu le temps de nous en préoccuper lors de la dernière année du mandat ;et nous avons fait un état des lieux et de nombreuses réunions. Nous allons voter ce texte, bien entendu, car il bénéficie aux enfants et donc nous n'avons aucune raison de votre contre.

Cependant, sur la méthode, nous pouvons dire que c'est la montagne qui accouche d'une souris. En effet, les compte rendus du Comité de Pilotage fait état de 36 personnes présentes à ce Comité pour engendrer 5 projets, dont le deuxième est, à quelque chose près, la poursuite des ARVEJ qui existaient déjà.

Ce projet qui coûte environ 200 000 Francs. L'Etat devrait participer à hauteur de 50 %, mais nous n'en avons pas encore l'assurance. Donc, pour 200 000 F sur une année scolaire, il me semble que nous pourrions augmenter la productivité en matière de prise de décisions. Les activités n'ont commencé que dans une école sur les 27 concernées puisque ce projet concerne une population de 3 ans à 16 ans –dont également les écoles maternelles-. Il y a assez peu de résultat pour un si gros travail et cela laisse rêveur.

Le groupe départemental de pilotage a approuvé ce projet. Il y a maintenant d'autres étapes, notamment la validation du Conseil municipal de ce soir. Je note d'ailleurs que des actions ont débuté, alors que le conseil n'a pas encore voté le projet. L'information des divers partenaires, l'examen officiel du C.E.L. par le groupe départemental de pilotage ainsi que sa signature (je ne sais pas si le CEL est signé car cela n'est pas mentionné sur le rapport), et la délibération des conseils d'écoles qui se tiendront aux alentours de la Toussaint... Ce C.E.L. est une énorme machine, pour pas grand chose.

J'aimerais également que nous fassions le point sur la rentrée scolaire : le gel d'une classe à Joseph Bara avait été annoncé. Cette classe a finalement été fermée puisque étaient attendus 161 enfants et que seuls 152 ou 153 on été inscrits. Cela constitue une deuxième fermeture de classe sur Agen cette année.

M. MATEOS

Le Contrat Educatif Local, conformément à nos engagements, se met en place en cette rentrée scolaire. Cinq opérations sont d'ores et déjà validées par le Comité restreint du groupe départemental de pilotage.

Les actions du C.E.L. peuvent démarrer sans problème, la DDJS et l'Inspection académique nous accompagnent ; les conseils d'école se réuniront comme prévu fin octobre-début novembre.

Je tiens à redire que notre démarche est progressive et concerne pour la première année des sites expérimentaux volontaires. Le dispositif est appelé à évoluer pendant sa durée. Les activités diversifiées sont prévues pour l'ensemble du territoire de la ville, apportant un enrichissement à chacune des écoles.

Concernant le point sur la rentrée scolaire, l'Inspection académique a observé une mesure de blocage pour la huitième classe de l'école élémentaire Joseph Bara, en attendant de connaître les effectifs de rentrée –le seuil étant de 160 enfants-. Le constat de rentrée a fait apparaître 150 élèves présents. Il est regrettable que l'école Joseph Bara ne dispose plus que de 7 classes. Je pense toutefois que l'école d'application peut malgré tout remplir sa mission, tant en direction des élèves accueillis que des jeunes de l'I.U.F.M. en formation.

M. VEYRET

Passons au vote.

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- APPROUVE la mise en place d'un Contrat Educatif Local à Agen à la rentrée scolaire 2002/2003

2/- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce Contrat avec l'Etat ainsi que toute convention de financement s'y rapportant.

3/- DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur le :

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé

Fonction 20 – Services communs

11 – CONTRAT DE VILLE 2002 - INVESTISSEMENTS – TRAVAUX SUR TERRITOIRE NORD-EST – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

M. MAZIERE, Adjoint au Maire

Lors du Conseil municipal du 13 mai 2002, nous avons adopté deux délibérations concernant :

- 1) l'agrandissement des vestiaires du stade Queyreur et des travaux de réfection sur les terrains de football
- 2) la réalisation d'un espace public multimédia et la rénovation d'un espace d'animation et d'accompagnement scolaire

Les plans de financement de ces opérations prévoyaient une participation de l'agglomération. Or, il s'avère qu'au cours du mois de juin, nous avons été sollicités par les services de l'Etat qui disposaient de crédits disponibles au titre du budget 2002 et qui pourraient être affectés pour partie sur certaines opérations que nous avons prévues.

Il en résulte que, sur les deux dossiers faisant l'objet de la présente délibération, la participation de l'Etat nous permet de ne pas solliciter celle de la C.A.A. telle que prévue initialement, lui permettant ainsi d'intervenir de manière plus conséquente sur des projets Investissements du contrat de ville en 2003.

Ainsi, vous est-il proposé d'adopter les plans de financements suivants :

Pour le stade Queyreur : montant total de la dépense : 143 313,55 €HT

| ORGANISME | Pourcentage d'attribution % | Montant attribué |
|---|--------------------------------|------------------|
| ETAT (subvention exceptionnelle) Réserve parlementaire | 16 | 22 930,17 |
| ETAT (Politique de la ville) | 49 | 70 223,63 |
| CONSEIL REGIONAL | 15 | 21 497,03 |
| VILLE D'AGEN | 20 | 28 662,71 |

**Pour l'Espace Public Multimédia, l'animation et l'accompagnement scolaire -
Montant total de la dépense : 91 525,95 €HT**

| ORGANISME | Pourcentage d'attribution % | Montant attribué |
|---|--------------------------------|------------------|
| ETAT (subvention exceptionnelle) Réserve parlementaire | 33,3 | 30 478,14 |
| ETAT (Politique de la ville) | 36,7 | 33 590,02 |
| CONSEIL REGIONAL | 10 | 9 152,60 |
| VILLE D'AGEN | 20 | 18 305,19 |

M.DIONIS du SEJOUR

Est-il possible de faire le point sur l'opération Espace public multidémia de Montanou ? Quelle solution a été retenue au niveau des locaux ? Quelle en est la répercussion globalement au niveau du Moulin de Montanou et du Club du 3^{ème} Age de Montanou ?

Deuxièmement, où en est la signature de la convention entre l'Association Agir et la Ville d'Agen ? Le projet avait été déposé en Préfecture en octobre 2001 et lors d'une réunion, nous avons insisté sur le fait que ce projet était ensablé et qu'il fallait le faire aboutir. Nous sommes donc contents de le voir arriver. Mais quelles en sont exactement les modalités ?

M. MAZIERE

En ce qui concerne les locaux, nous sommes restés sur le projet précédent, à savoir une réorganisation globale des locaux existants à Montanou, avec le déménagement du Club du 3^{ème} Age, cet équipement étant mis à la disposition des adolescents. Est également prévue une réorganisation de l'activité de soutien scolaire, mise en lien avec le point Multimédia. Les questions de locaux ont buté sur le problème d'accessibilité des personnes handicapées. Il s'agit d'un problème très difficile à résoudre, mais actuellement à l'étude.

Concernant la convention avec Agir, j'ai rencontré le Président de cette association pour lui en parler. Nous nous sommes quittés avec des points de détail à régler et l'assurance du Président qu'il signerait cette convention. A ce jour, cela n'est pas fait et il lui a été envoyé un courrier lui demandant de se positionner.

Le projet est de toute façon sur les rails. La question posée concerne le mode de gestion, à savoir si l'association AGIR s'engage ou non dans la gestion de cet équipement.

Nous gérons également sur Barleté un espace multimédia, et d'autres alternatives peuvent être étudiées.

M. DIONIS du SEJOUR

Pour être précis, où comptez-vous reloger le Club du 3^{ème} Age ?

D'autre part, concernant la convention avec AGIR, il s'agit d'une association qui a démarré la première la gestion d'un espace public multimédia et qui l'a réussi. Donc en ne poursuivant pas une formule associative, nous serions dans l'erreur. Il faut donc tout faire pour aboutir, sauf que je constate que cela n'est pas fait aujourd'hui et que c'est long.

M. VEYRET

Concernant le déménagement du club du 3^{ème} Age, les locaux se libèreront le 30 septembre afin de mettre en place l'accompagnement scolaire nécessaire au quartier, après l'aménagement des locaux. Le Club du 3^{ème} Age se retrouvera donc au foyer logement de La Salève, -dans un premier temps dans des locaux séparés-, puis dans un deuxième temps peut-être, avec une fusion des clubs. Mais il s'agit là du problème du club qui a accepté le relogement.

Par ailleurs, nous avons proposé une convention pour laquelle nous n'avons pas de réponse pour l'instant. J'ai signé un courrier demandant une réponse définitive.

La ville a un projet d'espace public multimédia à proximité de la bibliothèque, avec des locaux d'accompagnement scolaire. Toute l'infrastructure est offerte par la ville. La question est posée à une association de savoir si elle accepte la convention de gestion proposée. Si cette association ne répond pas, le projet ne sera pas arrêté pour autant, et nous ferons animer cet EPM par les anciens emplois-jeunes d'Internet Insertion récupérés par la ville.

Car c'est à la ville et non aux associations qu'il incombe de guider l'implantation des équipements publics dans les quartiers.

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- DECIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération

2/- APPROUVE le plan de financement proposé

3/- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles de la part de l'Etat, des Collectivités territoriales ou de tout autre organisme

Chapitre 74 : Dotations et participations

Article 74718 : Subventions Etat

Fonction 7475 : Participations groupement de Collectivités

020 : Administration générale de la Collectivité

12 – P.L.I.E. DE L'AGENAIS – CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DE SUIVI DES ADHERENTS DU PLIE CLD AGENAIS - RENOUELEMENT

M. CAMINADE, Conseiller municipal délégué

Le dispositif du P.L.I.E. (Plan Local d'Insertion par l'Emploi) a été reconduit entre l'Etat, le Département et les communes d'Agen, Boé, Bon-Encontre, Foulayronnes, Layrac et Le Passage, pour la période 2000-2006.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du contrat de ville 2000-2006 et met en œuvre des actions d'insertion en faveur des populations défavorisées et des jeunes. Il s'inscrit dans un cadre politique de lutte contre le chômage et l'exclusion et s'adresse donc aux personnes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver ou retrouver un emploi.

La participation de la Ville d'Agen au fonctionnement du PLIE se traduit, pour 2002, par l'octroi d'une subvention d'un montant de 36 588 euros, ainsi que par la mise à disposition d'un agent municipal sur un mi-temps. Cette aide de la Ville d'Agen fait l'objet d'une convention annexée à ce rapport.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

(sauf M. CAMINADE qui ne participe pas au vote)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention d'accompagnement

13 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. QUERBES, Adjoint au Maire

Plusieurs modifications du tableau des effectifs sont soumises à votre approbation.

La Ville a fait de la lutte contre la précarité l'une de ses priorités en matière de gestion du personnel. La poursuite de ce programme de résorption de l'emploi précaire nécessite de transformer :

- 1 poste d'Agents d'Entretien en
1 poste d'Agent d'Animation

Par ailleurs, plusieurs agents non titulaires qui effectuent régulièrement des remplacements ayant été admis au concours d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles, leur nomination à ce grade nécessite de transformer :

- 6 postes d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe en 6 postes d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 2^{ème} classe

De plus, la mise en place de l'ARTT ayant entraîné une modification du temps de travail des postes d'Agent d'Entretien à temps non complet, il est nécessaire de transformer à effectifs constants :

- les 59 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet en :
 - 9 postes d'Agent d'Entretien à temps complet
 - 3 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet 33,8 h /semaine
 - 1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 32,7 h/semaine
 - 1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 22,2 h/semaine
 - 2 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet 28 h 00/semaine
 - 1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 27,1 h /semaine
 - 1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 26,8 h/semaine
 - 1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 26,1 h /semaine
 - 5 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet 25,6 h/semaine
 - 1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 25,5 h/semaine
 - 2 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet 24,6 h/semaine
 - 1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 24,5 h/semaine
 - 1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 23,4 h/semaine
 - 1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 22,1 h/semaine
 - 3 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet 22 h/semaine
 - 1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 21,3 h/semaine
 - 1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 20,3 h/semaine
 - 1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 20,6 h/semaine
 - 1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 19,1 h/semaine

1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 19 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 18,7 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 18,4 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 18 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 17,2 h/semaine
2 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet 16,5 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 15,3 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 15,2 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 14,2 h/semaine
4 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet 11,7 h/semaine
4 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet 10,8 h/semaine
2 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet 7,2 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 6,1 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 3,5 h/semaine

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

- TRANSFORME

- 1 poste d'Agents d'Entretien en
1 poste d'Agent d'Animation
- 6 postes d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe en 6
postes d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 2^{ème} classe
- les 59 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet en :
9 postes d'Agent d'Entretien à temps complet
3 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet 33,8 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 32,7 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 22,2 h/semaine
2 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet 28 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 27,1 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 26,8 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 26,1 h/semaine
5 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet 25,6 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 25,5 h/semaine
2 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet 24,6 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 24,5 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 23,4 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 22,1 h/semaine

3 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet 22 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 21,3 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 20,3 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 20,6 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 19,1 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 19 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 18,7 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 18,4 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 18 h /semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 17,2 h/semaine
2 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet 16,5 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 15,3 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 15,2 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 14,2 h/semaine
4 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet 11,7h/semaine
4 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet 10,8 h/semaine
2 postes d'Agent d'Entretien à temps non complet 7,2 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 6,1 h/semaine
1 poste d'Agent d'Entretien à temps non complet 3,5 h/semaine

14 – THEATRE – AIDE A LA PROGRAMMATION – DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC

Mme Nadège LAUZZANA, Adjoint au Maire

Depuis la reprise en régie directe du Théâtre Municipal le 1^{er} Janvier 2002, nous avons défini un nouveau projet culturel pour cet établissement, réorganisant son équipe et son fonctionnement.

Nous vous avons fait approuver cette évolution ainsi que le cadre budgétaire nécessaire.

Les options artistiques retenues, avec notamment une saison jeune public, une diversité équilibrée des pièces de théâtre, un retour de la chanson vivante, nous permettent de nous insérer dans une logique de développement régional, avec comme partenaires la région et l'état.

La Ville a fait l'effort de maintenir les capacités opérationnelles du Théâtre. Sa croissance passe maintenant par une progression de sa fréquentation et l'établissement de partenariats sur la durée.

L'Etat qui a remarqué cette évolution souhaite dès la saison 2002/2003 apporter une aide de 10 000 € pour accompagner la Ville d'Agen dans la programmation de son Théâtre municipal.

Mme MASSALAZ

Je voudrais juste féliciter Bruno Rapin, au nom du groupe de l'opposition, pour la qualité des brochures qui nous sont parvenues sur les activités du théâtre et du centre culturel.

Mme LAUZZANA

Une simple rectification, Mme Massalaz. Ces brochures vous ont été adressées, au même titre que les autres conseillers, à la demande de l'élue en charge et de M. Delas, directeur de l'Action culturelle.

M. VEYRET

La qualité des brochures est due au travail effectué par l'ensemble des personnes concernées.

M. MAUROUX

Voyez que nous ne sommes pas toujours polémiques.

M. VEYRET

Je n'ai jamais dit que vous êtes toujours polémiques, mais que vous l'étiez à mauvais escient, ce qui est différent.

Passons au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de la Direction Régionale d'Action Culturelle pour aider au financement de la programmation du Théâtre municipal pour la saison 2002/2003.

2/- DIT que le crédit correspondant sera inscrit en recettes au budget :

chapitre 74 – dotations et participations
article 74718 – autres participations Etat
fonction 313 - Théâtre

15 – THEATRE – CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC L'ASSOCIATION UTL – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Mme Nadège LAUZZANA, Adjoint au Maire

Le Théâtre municipal, dans le cadre de son nouveau projet de développement artistique, souhaite s'appuyer sur des associations et organismes ayant vocation à développer des partenariats sur la durée.

C'est pourquoi il est opportun d'organiser le rapprochement entre la saison de spectacles au Théâtre et les programmes de conférences de l'UTL pour la saison 2002/2003.

Ainsi, tout en favorisant une bonne diffusion de l'information et en permettant un apport de public supplémentaire, peut se dérouler à Agen un programme de conférences en lien avec notre saison culturelle théâtrale.

La dimension de réciprocité est essentielle dans ce rapprochement qui est un prolongement aux nombreuses solidarités et échanges déjà en cours entre les 450 adhérents de l'UTL et le Théâtre municipal.

Cependant, l'UTL doit faire appel à des conférenciers demandant des budgets plus importants. Il est logique que la Ville, par le biais d'une subvention exceptionnelle, atténue ce surcoût.

Enfin, une réduction de 4 € sera proposée aux membres de cette association sur l'ensemble des spectacles de la saison théâtrale (hors spectacles étoile).

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Oui l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- APPROUVE la signature d'une convention de partenariat culturel entre le Théâtre de la Ville d'Agen et l'association Université du Temps Libre.

2/- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 335 euros à l'UTL pour aider au financement de ce partenariat au titre de la saison 2002/2003.

3/- IMPUTE cette dépense sur les crédits prévus au BP au :

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante

Article 6574 – subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé

Fonction 33 – action culturelle

16 – AIDE DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION (D.R.A.C.) AU FONCTIONNEMENT DE L'E.N.M.D.

Mme Nadège LAUZZANA, Adjoint au Maire

L'Ecole Nationale de Musique et de Danse est un établissement d'enseignement contrôlé par l'Etat chargé de dispenser une formation musicale et chorégraphique sous forme de cycles d'études sanctionnés par des diplômes reconnus au plan national et attestant de niveaux de compétence techniques et artistiques des étudiants.

A ce titre, la Ville d'AGEN bénéficie du soutien de l'Etat sous forme d'une dotation budgétaire annuelle destinée à contribuer au financement du budget de fonctionnement de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse.

Pour 2002, l'aide du Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC) s'élève à 113 000 euros.

M. RAUNIER

Ce qui est anormal est que cette subvention soit toujours remise en cause.

M. VEYRET

Il y a sûrement des choses à faire sur le plan législatif : L'adjoint à la culture de Rennes avait organisé une commission pour tenter d'obtenir un soutien plus important de l'Etat au niveau des Ecoles nationales de Musique. J'avoue personnellement que je m'y suis « cassé les dents ». Si vous le pouvez, essayez de mieux faire.

Ce sont des écoles nationales qui permettent à l'Etat de faire des économies au niveau des Conservatoires, tout en assurant une excellente qualité de formation. Et je regrette que l'Etat –quelle que soit sa coloration- se désengage de ce problème. Peut-être en insistant arriverez-vous à quelque chose. Mais j'ai peur que vous ayez les mêmes déboires.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1) **SOLLICITE** le versement de cette subvention nécessaire au fonctionnement de l'ENMD.

2) **DIT** que les crédits seront imputés :

| | | |
|---------------|--------------|-----------------------------|
| en recettes : | Chapitre 74 | Dotations et participations |
| | Article 718 | Subvention d'Etat |
| | Fonction 313 | ENMD |

17 – MUSEE – ACTIVITES EDUCATIVES – DEMANDE DE SUBVENTION ETAT

M. COUDERC, Adjoint au Maire

Depuis plusieurs années, le musée des Beaux-Arts d'Agen a mis en place un programme d'activités culturelles et éducatives en direction de tous les publics et en particulier au public jeune pour favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture et au patrimoine. Ces actions visent un rapport privilégié avec les œuvres dans une approche favorisant le dialogue, l'observation, la curiosité, le sens critique mais aussi l'expression plastique. Elles se déroulent à la fois dans le temps scolaire en étroite collaboration avec l'Education nationale et hors temps scolaire avec les Centres de loisirs, les associations, les crèches et les familles.

Lieu de découverte et de plaisir, le musée propose pour ces jeunes des actions culturelles diversifiées et adaptées à chaque âge tels : ateliers contés, ateliers de pratique artistique, parcours thématiques, jeux-concours, jeux de piste, valises et outils pédagogiques pour mieux appréhender et s'approprier le patrimoine. Afin de favoriser une approche autonome et pour répondre à une demande croissante de la part du public scolaire, un outil d'exploration découverte des collections est créé en étroite collaboration avec l'Inspection Académique, les enseignants et le CDDP.

Enfin, cette année, une attention particulière est portée à la médiation de l'exposition de la donation Aboussouan avec un large programme pluridisciplinaire conçu pour une meilleure connaissance des cultures de l'Orient et de leur relation à l'Occident.

Compte tenu de leur importance, ces projets éducatifs ne peuvent être envisagés sans le soutien et sans la participation de l'Etat

Afin de nous aider au fonctionnement de ce programme qui s'élève à près de 68 000 € (conception et fabrication d'un certain nombre d'outils de travail, de documents et achat de prestations de services), l'Etat nous subventionne à hauteur de 15 000 €

M. COUDERC

Je garde la parole un moment afin de rendre hommage à tout le personnel administratif, et plus particulièrement à celui du musée que je connais bien et que j'ai suivi de très près, et notamment aux emplois-jeunes pour lesquels j'ai quelques inquiétudes. Nous en avons tous je pense, car il s'agit d'un problème général. Cependant, compte tenu de la qualité exceptionnelle de leur travail, j'aimerais qu'une solution soit apportée –et cela est vrai également pour le Centre culturel-.

Je voudrais ici, au moment où je quitte mes fonctions d'adjoint, remercier non seulement mes collègues mais aussi tout le personnel avec lequel j'ai travaillé. A l'occasion d'expositions, j'ai apprécié la qualité du personnel de la mairie, personnel technique et éducatif, et je souhaitais le dire ici.

M. DIONIS du SEJOUR

M. le Maire, je n'ai aucun commentaire sur le rapport.

Mais je voulais, au nom de l'opposition municipale, saluer M.Couderc. Les turbulences municipales sont toujours difficiles à vivre. Nous voulions le saluer par courtoisie.

M. COUDERC

Je vous remercie de cette pensée, mon cher collègue, comme je remercie mon collègue et ami Philippe Libier, des mots aimables qu'il a eu à mon égard.

M. CLOUCHE

Je souhaite parler principalement au nom de mes collègues qui revendiquent appartenir à la société civile. Jean l'a dit : les aléas de la vie politique font qu'elle n'est pas toujours simple.

Mais M. Couderc a montré qu'une politique culturelle était possible à Agen. Et les débats que nous avons eu autour du projet de renouvellement urbain attestent qu'il y a une place pour la défense du patrimoine dans notre ville. Et notre réconfort sera de savoir que, s'il n'est plus en charge de ce secteur, il sera là pour nous accompagner dans les réflexions que nous ne manquerons pas d'avoir.

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Ouï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE Monsieur le Maire à demander la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat pour aider au financement du programme éducatif du musée des Beaux-Arts de la Ville d'Agen.

2/- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget :

En dépenses :

Chapitre : 011 – Charges à caractère général
Article : 6288 - Autres
Fonction : 322 - Musées

En recettes :

Chapitre : 74 – Dotations et participations
Article : 74718 – Autres participations Etat
Fonction : 322 - Musées

18 – CONTINGENT D'AIDE SOCIALE – CONVENTION VILLE D'AGEN / DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

M. DOURNEAU, Adjoint au Maire

La loi du 27 juillet 1999 instituant une couverture maladie universelle (CMU) à partir du 1^{er} janvier 2000 a supprimé à compter de cette date le contingent d'aide sociale que les communes réglent aux départements, au titre de leur participation aux dépenses sociales.

Le droit commun, en vigueur jusqu'au 31 décembre 1999, prévoyait que les communes versent aux Départements leur contingent l'année même où les dépenses sociales sont réalisées.

En Lot-et-Garonne, le Conseil Général a toujours fait bénéficier les communes d'un délai de paiement d'une année. Elles s'acquittaient par conséquent de leur contingent avec une année de décalage par rapport à celle de l'exercice budgétaire de rattachement.

Ce qui signifie qu'au moment de la suppression des contingents communaux d'aide sociale en 1999, les communes de Lot-et-Garonne auraient dû inscrire dans leur budget 2000 le contingent dû au titre de l'année 1999 et celui dû au titre de 2000.

Cette conjonction aurait inmanquablement provoqué de lourdes difficultés de trésorerie pour la plupart des communes.

C'est la raison pour laquelle le Conseil Général a décidé :

- d'offrir à chaque commune la possibilité de régler le contingent 1999 par étalement sur 10 ans,
- de réduire le contingent dû par les communes au titre de l'année 1999 à la moyenne nationale des dépenses nettes d'aide sociale par habitant constatée pour l'exercice 1999. En conséquence, la mise en recouvrement définitive par le Département du contingent dû par les communes est écartée pour toutes les communes appelées à payer plus que cette moyenne.

La moyenne communiquée au Conseil Général par les services préfectoraux s'élève à 32,63 € (214 F) par habitant.

Pour ce qui concerne la Ville d'Agen, le montant du contingent appelé en 1999, selon les termes de l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2000, s'élevait à 2 653 783,03 € (17 407 675,54 F), soit une moyenne communale de 82,32 € (540,23 F) par habitant, supérieure à la moyenne nationale de 32,62 € (214 F) par habitant.

De ce fait, et après écrêtement à cette moyenne, le montant du contingent définitivement dû par la Ville d'Agen est ramené à 1 051 246,04 € (6 895 722,00 F), soit un gain pour la Ville d'Agen de 1 602 536,99 € (10 511 953,54 F).

Conformément aux dispositions arrêtées par l'assemblée départementale, la Ville d'Agen dispose de la faculté d'étaler cette dette sur 10 ans, soit au plus tard entre 2002 et 2012.

M. QUERBES

Cette délibération nous est imposée du fait que le Conseil général a décidé de percevoir, sur son budget 2000, deux fois le prélèvement du contingent d'aides sociales : l'une payée par l'Etat dans le cadre de la réforme du financement de ce contingent et l'autre payée par les Communes en raison du décalage d'un an du paiement.

Le Conseil général aurait pu, comme l'avaient proposé les élus de gauche de cette assemblée, annuler cette créance. Il a décidé de la faire payer, prélevant ainsi sur les communes une recette exceptionnelle à son profit de 87 Millions de francs.

Les protestations des élus de toutes sensibilités a conduit le Conseil général à réviser son projet de ponction, en le réduisant globalement de 87 à 67 Millions de francs et pour la commune d'Agen de 17,4 à 6,9 Millions de francs.

D'autre part, le Conseil général a concédé aux communes qui le souhaitent un échelonnement sur dix ans.

Enfin, le Président du Conseil général a différé à 2002 –puisque cela devait être sur le budget 2000- le financement. Il est vrai qu'il entendait le faire après les élections sénatoriales de 2001, auxquelles lui-même, comme le premier vice-président du Conseil général, étaient candidats.

Telle est la raison de la convention qui nous est proposée. Je considère qu'elle vise à faire supporter à la ville d'Agen et au contribuable agenais une partie des difficultés financières du Conseil général, et je continue à penser que c'est inacceptable.

J'aurais donc toutes les raisons, comme je l'ai fait lors du vote du budget primitif, de ne pas inscrire cette charge et de ne pas accepter la convention proposée. Mais nous serions alors confrontés à une incertitude : celle du montant de l'inscription d'office que pourrait nous imposer la Chambre régionale des comptes. Serait-elle de 690 000 Francs, par an pendant 10 ans comme cela nous est proposé dans la convention, ou de la totalité des 6,9 Millions qui nous sont réclamés ? Personne, bien évidemment, ne peut le dire aujourd'hui. Et à partir des communes qui refuseront, nous pourrions voir la position prise par la Chambre régionale.

C'est donc devant ce risque financier qu'il nous est impossible de ne pas voter cette convention. Mais j'assortirai ce vote d'un constat : dans les impôts payés par les

agenais sur les dix exercices budgétaires, 6,9 Millions relèveront d'une décision de la majorité de droite du Conseil général.

M. VEYRET

J'étais conseiller général à l'époque. Et je peux dire qu'il y a, dans ce dossier, un double problème.

Tout d'abord, la réalité d'une dette sur laquelle je n'étais pas d'accord avec mes collègues –et notamment avec M. Chollet-, car à mon avis, il aurait mieux valu négocier la base de la dette.

D'autre part, le Conseil général aurait pu faire des remises d'années en année, durant les dix années. Il ne l'a pas fait, c'est dommage.

Cela dit, je ne veux pas prendre le risque de devoir inscrire d'office une dépense de 17 Millions.

Passons au vote

LE CONSEIL

Oùï l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

1/- AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention relative au recouvrement du contingent communal d'aide sociale 1999 avec le Département du Lot-et-Garonne.

2/- INSCRIT les crédits

Chapitre : Autres charges de gestion courante
Article : Aide sociale du Département
Fonction : Administration générale de la collectivité

19 – GARANTIE D'EMPRUNT A L'OPM HLM AGEN HABITAT POUR L'ACQUISITION AMELIORATION D'UN LOGEMENT SITUE AU N°48 AVENUE DE GAILLARD

M. DOURNEAU, Adjoint au Maire

Dans le cadre du financement de l'opération rappelée en objet, l'OPM HLM Agen Habitat a obtenu le concours financier du S.A.L.F. intervenant au titre du 1 % patronal par le biais de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics du Lot-et-Garonne.

Cet apport financier se traduit sous la forme d'un prêt dont la réalisation est conditionnée à l'obtention de la garantie communale.

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

Convention de financement 10 % n° 171301 du 24 avril 2002 :

Montant : 13 394 €

Durée : 30 ans

Taux d'intérêt : 1 %

Remboursements : Annuels à terme échu

M. VEYRET

Passons au vote

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET A L'UNANIMITE

ARTICLE 1- ACCORDE la garantie communale à l'OPM HLM Agen Habitat à hauteur de 100 % pour toutes sommes dues au titre de l'emprunt de 13 394 euros, contracté auprès du S.A.L.F. aux conditions ci-dessus indiquées.

ARTICLE 2 - Au cas où l'organisme pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du Service d'Aide au Logement Familial, adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

ARTICLE 3 - Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer en cas de besoin une imposition directe suffisante pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 4 - Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur et l'emprunteur.

La séance est terminée. Nous nous retrouverons lors du prochain conseil municipal qui aura lieu le 4 Novembre.

Concernant l'incendie, tout le monde a été relogé.

J'espère que la prochaine séance du Conseil sera moins polémique et que nous avancerons plus rapidement sur les dossiers, afin de ne pas terminer à des heures indues.

Le Président,

La Secrétaire de séance,

M. Alain VEYRET

Mme Naziha BORIES-MATALLAH